

CONTRAT DE RURALITÉ PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

CONVENTION CADRE



Etabli entre

L'Etat, représenté par Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret

et

Le Syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (en cours de transformation en PETR), représenté par sa présidente Monique BEVIERE

et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- la communauté de communes du Pithiverais représenté par son président, Jean-Claude BOUVARD {

- la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret représenté par son président Martial BOURGEOIS

- la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais représentée par son président (élection le 24 janvier 2017)

ci-après dénommés le(s) **porteur(s) du contrat** ;

et

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, représenté par son président, François BONNEAU,

La Caisse des dépôts et consignations, représentée par son directeur régional **Centre-Val de Loire**, Jean-Luc COOPMAN ;

La Caisse d'allocations familiales du Loiret, représentée par son directeur, Jean-Marc BAUDEZ ;

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux décisions du Comité Interministériel aux Ruralités (CIR) du 20 mai 2016, un contrat de ruralité sera conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagnera la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. A travers cet outil, l'ensemble des porteurs de projets et partenaires inscrit ses engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des Comités Interministériels aux Ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielles ou agricoles,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région : Contrat de Solidarité Territoriale, Ambitions 2020, SRADET, SRCAE, SCoT, Agenda 21 de Pays, Trames verte et bleue...

Le contrat de ruralité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été conçu comme un outil d'aménagement au service du projet de territoire, conformément aux stratégies mises en œuvre localement par les acteurs, à partir de projets concrets et significatifs, dans le respect des six axes proposés par le comité interministériel aux ruralités. Ce projet a également été élaboré de manière à intégrer l'ensemble des autres dispositifs de développement local existants (tant au plan de l'Etat qu'au plan territorial : DETR, contrat régional etc.).

Le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a manifesté le souhait de devenir un Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) en 2015. Le comité syndical a délibéré, le 23 septembre 2016, pour lancer la procédure de transformation en PETR puis les membres ont délibéré et cette création sera effective au cours du premier semestre.

Les statuts du Pays seront modifiés lors du Comité syndical suivant celui procédant aux élections, le renouvellement du Comité syndical, de la présidence étant rendu nécessaire suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe.

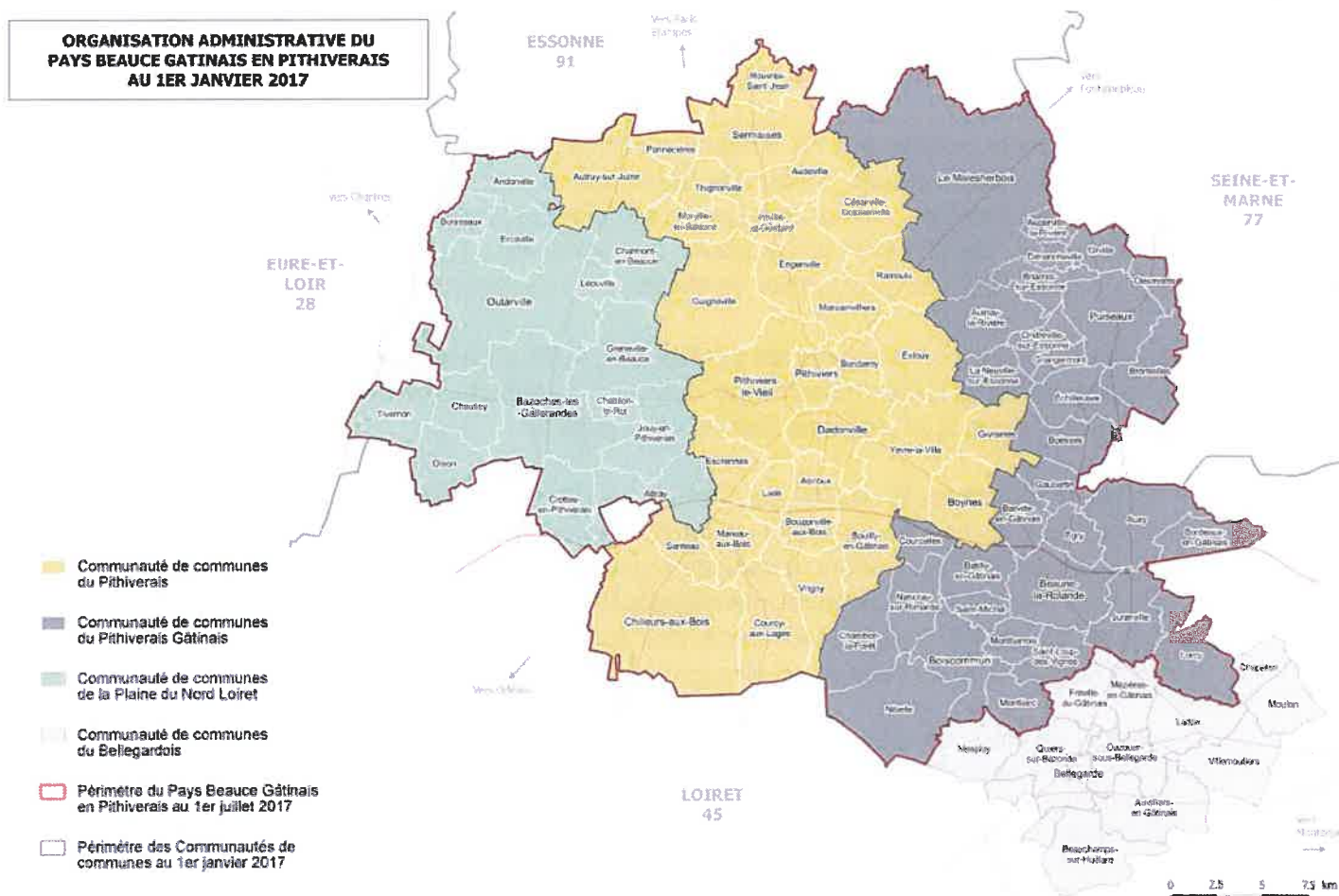
Un comité de pilotage s'est constitué autour de la présidente du Pays et de la sous-préfète de Pithiviers, référente-ruralités pour le département du Loiret, associant notamment les présidents des intercommunalités, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret, la Caisse des dépôts, la présidente du Conseil de Développement du Pays (la société civile), la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret, l'ARS Centre-Val de Loire, la direction départementale déléguée de jeunesse et sports et de la cohésion sociale, la direction départementale des territoires du Loiret.

Un travail de concertation avec les porteurs de projets s'est ensuite engagé pour formaliser notre candidature, dans les meilleurs délais.

La présente convention formalise la volonté des acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais de conclure un contrat de ruralité au plus tard au 30 juin 2017.

I) Présentation générale du territoire

A/ Le territoire du contrat



Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais :

Le comité syndical du pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais a délibéré dès 2015 pour acter de sa volonté de se transformer en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Le 23 septembre 2016, le comité syndical a délibéré pour lancer officiellement la procédure de transformation en PETR, qui sera effective au cours du premier semestre de l'année 2017.

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais rassemble 90 communes, elles-mêmes regroupées en 4 communautés de communes, avec une population totale de 70 828 habitants (INSEE 2014).

- la communauté de communes du Pithiverais (communes d'Ascoux, Audeville, Autruy-sur-Juine, Bondaroy, Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-Bois, Boynes, Césarville-Dossainville, Chilleurs-aux-Bois, Courcy-aux-Loges, Dadonville, Engenville, Escrennes, Estouy, Givraines, Guigneville, Intville-la-Guétard, Laas, Mareau-aux-Bois, Marsainvilliers,

Morville-en-Beauce, Pannecières, Pithiviers, Pithiviers-le-Vieil, Ramoulu, Rouvres Saint-Jean, Santeau, Sermaises, Thignonville, Vrigny, Yèvre-la-Ville. ;

- **la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais** (communes d' Augerville-la-Rivière, Aulnay-la-Rivière, Auxy, Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boësses, Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Briarres-sur-Essonne, Bromeilles, Chambon-la-Forêt, Courcelles, Desmont, Dimancheville, Echilleuses, Egry, Gaubertin, Grangermont, Juranville, La Neuville-sur-Essonne, Le Malesherbois, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseau, Saint-Loup-des-Vignes, Saint-Michel ;

- **la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret** (communes d'Andonville, Attray, Bazoches-les-Gallerandes, Boisseaux, Charmont-en-Beauce, Châtillon-le-Roi, Chaussy, Crottes-en-Pithiverais, Erceville, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais, Léouville, Oison, Outarville, Tivernon) ;

- **la communauté de communes des Canaux et de la Forêt**, uniquement pour la partie de son territoire correspondant à l'ancienne **communauté de communes du Bellegardois**, (communes d'Auwilliers-en-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chapelon, Fréville-en-Gâtinais, Ladon, Mézières-en-Gâtinais, Moulon, Nesploy, Ouzouer-sous-Bellegarde, Quiers-sur-Bezonde, Villemoutiers).

Elle quittera le Pays, le 1^{er} juillet prochain pour rejoindre les communautés de communes de Lorris et de Châtillon-Coligny.

Compte tenu du fait que le territoire de l'ex-communauté de communes du Bellegardois ne fera plus partie du syndicat de pays à compter du 1^{er} juillet 2017, aucun projet de cette collectivité n'est intégré au contrat de ruralité.

Les statuts du Pays seront modifiés lors du Comité syndical suivant celui procédant aux élections, le renouvellement du Comité syndical, de la présidence étant rendu nécessaire suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Le territoire possède une identité très forte marquée par la proximité de l'Île de France, une géographie de rivières et une histoire patrimoniale et humaine riche. Situé au Nord-Est de la Région Centre-Val de Loire et aux limites de la Région Île-de-France (franges franciliennes), avec la forêt domaniale d'Orléans, au Sud, qui le sépare de l'agglomération orléanaise et de la Vallée de la Loire.

Ce territoire appartient à 3 grandes régions naturelles : la Beauce, le Gâtinais et la Forêt d'Orléans et est en voie de périurbanisation par son appartenance aux franges franciliennes. 27 communes sont situées en zones de revitalisation rurale (ZRR).

On constate depuis 20 ans, l'arrivée de nombreuses populations qui viennent s'y installer. La politique du logement et de l'habitat des communes doit tenir compte de ces arrivées.

Le Pays est constitué d'un maillage de bourgs ruraux (75% de communes rurales comptant moins de 500 habitants) organisés autour de deux pôles urbains : Pithiviers et Le Malesherbois et des anciens chefs-lieux de cantons que sont Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Puiseaux et Outarville.

La démographie est croissante sur le territoire : 70 828 habitants (population légale INSEE 2014). La densité de population sur l'arrondissement de Pithiviers est de 52,3 hab./km² contre 65,5 hab./km² au niveau régional.

Les compétences du syndicat de Pays sont les suivantes :

- Programmation des opérations d'aménagement du Contrat de Pays
- Définition des objectifs de développement du Pays et création d'un programme d'actions
- Réalisation d'études complémentaires ayant pour but de préciser les objectifs du programme
- Recherche de moyens et de structures nécessaires à la réalisation et à la gestion des opérations
- Conduite d'études, audits ou négociations complémentaires
- Suivi du programme du Contrat de Pays avec la Région Centre-Val de Loire et du Contrat Global d'Actions Essonne Amont, avec l'AESN
- Elaboration, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Elaboration, suivi de l'Agenda 21 de Pays
- Elaboration, suivi de la Trame Verte et Bleue
- Porteur de l'animation du programme Natura 2000
- Porteur d'un Contrat Local de Santé (CLS)
- Porteur d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)
- Siège de la Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée de la gestion de la Nappe de Beauce

Un territoire agricole et industriel, organisé

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est un territoire industriel avec un tissu dense de PME comme en témoigne la sur-représentation des ouvriers dans le bassin d'emploi de Pithiviers qui s'élève à 35,1 %.

Il a été néanmoins particulièrement touché, depuis ces quatre dernières années, par de nombreux plans de restructuration d'entreprises ou de liquidation.

Sont installés des groupes de chef d'entreprises, des structures œuvrant sur le principe de l'ESS, la construction dès 2017 d'un méthaniseur sur la base d'un partenariat d'entreprises contribuent au développement concerté du territoire, un producteur/distributeur d'énergie (la SICAP), 2 Pôles d'Excellence Rurale, un pôle chimie fine, des entreprises d'imprimerie (Maury), et de la diffusion du livre (au Malesherbois et Sermaises) mais aussi les leaders du matériel tubulaire (Jourdain à Escrennes) et de la vaisselle jetable (IPI à Chilleurs-aux-Bois).

Les professionnels agricoles se sont organisés autour des coopératives permettant une agriculture performante et pilote en matière d'environnement (3 coopératives céréalières, une Sucrerie et une malterie).

La tenue du salon INNOV-AGRI depuis plus de 25 ans (le plus grand salon européen de machinisme agricole avec 1 000 machines exposées) est un événement incontournable pour les agriculteurs en France et en Europe. Des parcs éoliens montrent que ce territoire est tourné vers l'avenir et le développement durable.

Le taux de chômage de l'arrondissement de Pithiviers s'élève à 9,7 % contre 9,4 % en Région Centre-Val de Loire.

Un syndicat de Pays qui innove et prépare l'avenir

Le Syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est une structure qui ose innover et évoluer : 1^{er} Syndicat de Pays créé en Région Centre en février 1996 et 1^{er} Contrat régional signé, 1^{er} SCoT rural validé en Région Centre, structure porteuse d'un PER, d'un programme LEADER+ sur la thématique culture et nature, plusieurs contrats signés avec l'AESN, une Trame Verte et Bleue, un Agenda 21 de Pays, un programme NATURA 2000 reconnu pour sa qualité et la mobilisation des partenaires, structure porteuse de la CLE du SAGE Nappe de Beauce, un Contrat Local de Santé avec l'ARS Centre, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, etc.

Au fil des années, le Pays s'est progressivement caractérisé par une politique originale de développement dans un espace géographique bien défini. La mobilisation des forces vives locales présente dans le Conseil de développement a largement renforcé la notion d'appartenance.

L'effet levier psychologique (prise de conscience) et financier (facteur déclenchant et accélérateur) que constitue le Contrat de ruralité, la cohérence du plan d'actions, vont permettre de développer une croissance intégrée et équilibrée par la poursuite du projet de territoire tracé dans la Charte de développement. Ce contrat de ruralité vise à amplifier ou pérenniser les projets gravitant autour du Développement Durable par une politique modèle, exemplaire et ambitieuse des partenaires : l'économique (secteur traditionnel ou économie circulaire), le social, l'environnemental, le culturel, etc.

En quoi s'agit-il d'un projet de territoire ?

Le Pays est une structure « mature », qui a largement contribué à la création de la plupart des communautés de communes du territoire, qui a permis d'échanger et de travailler ensemble, sur des projets réfléchis à une échelle plus large que celle de la commune ou de la communauté de communes, autour d'un principe fondamental :

« Définir notre espace comme un bien commun fragile, mais bien placé pour être créateur de ressources et d'emplois ;

- Améliorer les dynamiques collectives, en soutenant le développement de l'intercommunalité et en privilégiant les projets structurants mettant en synergie les différents acteurs du territoire ;

- Poursuivre une politique de développement durable, (...) attachée à l'expression culturelle du Pays, à la protection de l'environnement, à la qualité des services de proximité, à l'accueil, au tourisme et aux sports. »

Telles sont les orientations originelles de la Charte de développement du Pays, document militant fondateur de la stratégie du territoire.

Ces principaux enjeux ont d'ailleurs été réaffirmés lors de sa réactualisation, en 2003.

Les différentes politiques sectorielles sont explicitées dans le chapitre « C. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité » de la présente convention cadre. Elles concourent au projet de territoire, dans la mesure où le Pays ne mène pas ces différentes actions de manière isolée mais au contraire de manière transversale et mutualisée.

Depuis la Charte de développement, chaque outil stratégique mis en œuvre (SCoT, Agenda 21, TVB, Contrats globaux, etc.) renforce sa portée prospective et son caractère précurseur. Depuis la création du Pays, la réalisation des programmes organisés autour des axes prioritaires de la Charte de développement s'effectue selon les principes fondamentaux suivants (extraits de la Charte de développement) :

1. Un principe de proximité ;
2. Le Syndicat de Pays est un « espace de projets ». Il a la cohérence affirmée d'une solidarité agissante de tous les partenaires qui l'ont constitué ;
3. Le Pays aide à la conception de projets ;
4. Il organise les procédures et assure l'animation nécessaire autour des actions conduites et le suivi des programmes engagés.

Structure pilote et coordinatrice par définition, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais sera le garant politique (au sens de politeia) de la mise en cohérence territoriale. Porté par différents partenaires ou acteurs (ENERGIES), le projet de territoire est basé sur la synergie des actions, le développement équilibré entre essor interne et externe du territoire et un projet co-construit (EFFET LEVIER).

Les notions de projet de territoire et de territoire de projets deviennent indissociables (CROISSANCE).

Effets leviers

Les initiatives de Développement Durable intégrées au Contrat de ruralité devront entraîner de nombreux effets. Les retombées environnementales : ces effets sont les plus faciles à quantifier dans la mesure où ils reposent sur des données facilement accessibles, comme les économies d'énergie générées, la réduction des coûts de fonctionnement des infrastructures...

En termes de résultats externes, le programme de développement peut également influencer les investisseurs ou la venue de nouveaux habitants. Le territoire peut être perçu de manière plus positive et ainsi lui être plus favorable (si mise en concurrence par exemple).

Les responsables économiques sont plus susceptibles d'y implanter de futurs projets, de nouveaux résidents ou de nouveaux professionnels de santé s'y installer.

La réputation dans le domaine du Développement Durable du territoire peut ainsi être un levier. Ces éléments seront bénéfiques en termes d'emplois confortés et/ou de création d'emplois. Etre acteur du développement des territoires, mieux gérer les ressources et développer la biodiversité. Tels sont les effets attendus pour ce projet de territoire.

B/ Les enjeux du territoire

Les six thématiques prioritaires composant le contrat reflètent les enjeux du territoire Beauce Gâtinais en Pithiverais :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Le caractère « éclaté » et rural du Pays fait malheureusement ressortir les manques au niveau de la mobilité pour pouvoir accéder aux services existants, généralement regroupés dans les villes ou gros bourgs.

Sur le thème de la santé, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a marqué dans le cadre de son Agenda 21 (action n°10) sa volonté de s'engager dans un Contrat Local de Santé.

L'ARS Centre-Val de Loire est le partenaire privilégié pour élaborer et mettre en œuvre ce contrat. Le diagnostic quantitatif, réalisé fin 2015 par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) a été officiellement présenté lors du Forum Santé le 8 novembre 2016. Le diagnostic qualitatif, débuté en janvier 2016, conjointement avec le recrutement d'une animatrice santé, a permis de constituer des groupes de travail pour territorialiser la démarche et impliquer l'ensemble des acteurs médico-sociaux du Pays.

Le projet territorial de santé vise à maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, afin de répondre à la demande, d'améliorer la prise en charge des patients, et d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé.

L'action consiste en la mise en réseau des professionnels dans le secteur médico-social (associations, EPHAD, CAT...), la mise en place d'action de prévention, en faveur de la santé publique...

Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont une des réponses à la désertification médicale. Plusieurs projets sont en cours, le plus avancé étant celui de la MSP de Pithiviers, porté par la CC du Pithiverais.

Un projet est envisagé à Puiseaux ; le travail avec les professionnels vient de s'engager. Le projet du Malesherbois sera relancé courant 2017. Un autre est en émergence à Outarville. Il conviendra d'étudier la faisabilité de cabinets médicaux satellites, comme à Sermaises.

Une synergie entre tous ces établissements et professionnels est nécessaire pour mailler le territoire d'une offre de soin continue.

Les Maisons de Services au Public (MSAP) sont une autre réponse à la nécessité de services pour les habitants.

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Le [Commissariat général à l'égalité des territoires](#) (CGET) pilote la politique publique d'accessibilité aux services dont les Maisons de services au public sont un outil de proximité. Le dispositif d'animation nationale du réseau des Maisons de services au public a été confié à la [Caisse des Dépôts](#).

Dans une « Maison de services au public » l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services.

Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Une MSAP a été labellisée dans le Beunois, le 1^{er} janvier 2016. Un projet est en cours à Outarville et à l'étude à Puisseaux. Le contrat de ruralité peut être l'occasion de travailler à une cohérence entre le niveau communal et intercommunal par rapport à cette problématique des services. Le nouveau schéma de coopération intercommunal peut être l'occasion de réflexion sur les nouveaux services à mettre en place, notamment lors d'un transfert ou la création d'un nouveau siège social (CC Plaine du Nord Loiret par exemple).

Le maillage sur le territoire de chaque EPCI doit être étudié, en lien avec un maillage plus large, à l'échelle du Pays notamment.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 Communautés de communes qui proposent des services sociaux intercommunaux • Des associations et CCAS des communes qui proposent des activités pour les personnes âgées afin de lutter contre l'isolement et promouvoir le lien intergénérationnel • Un développement des services et des types d'accueils pour les personnes handicapées mentales ces dernières années, mais qui reste à élargir • Un service de Transport à la demande du Département accessible aux PMR, et une mise en conformité en cours concernant les transports en commun • Un animateur référent sur le domaine de la santé (CLS) • Les activités proposées par les centres sociaux • Bonne connaissance des dispositifs du territoire par les partenaires qui travaillent en réseau • Un réseau d'échanges et de savoirs à Pithiviers qui crée du lien • Les associations caritatives (resto du cœur, secours catholique, secours populaire) qui proposent des aides alimentaires, financières, des bons « carburant », des 	<ul style="list-style-type: none"> • Une absence de données partagées à l'échelle du territoire, rendant difficile l'appréhension des situations sociales sur le territoire : précarité, accueil des gens du voyage,... • Des structures d'hébergement pour personnes âgées au maximum de leur capacité d'accueil • Une répartition inéquitable et une coordination complexe en matière de maintien de service à domicile mises en évidence dans le schéma de services 2005 et dans le diagnostic du SCOT en 2007 • Une faible densité en offre de services de proximité dans le domaine de la santé, marquée par de fortes disparités territoriales (manque de soins spécialisés, faible nombre d'infrastructures hospitalières, inégale répartition des gardes,...) • Maternité de Pithiviers fermée depuis l'été 2016 • Manque d'aide alimentaire en période estivale, notamment à Pithiviers et Beaune la Rolande • Une seule épicerie sociale (Malesherbes) sur le territoire • Manque d'information sur les initiatives mises en place autour du thème « intergénérationnel » notamment avec le public scolaire. • Pas de projets « intergénérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Des maisons de santé pluridisciplinaires réalisées à Beaune-la-Rolande et à Bellegarde • 3 projets en émergence, dont 1 à Pithiviers • Proximité du Centre Hospitalier d'Orléans, de Fontainebleau, d'Etampes, de Montargis et de Nemours • Réflexion sur l'extension de l'intervention de l'Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanies hors Pithiviers • Un Contrat Local de Santé • Respect des normes de construction impliquant l'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la population et vieillissement impliquant une croissance des besoins de santé • Manque et baisse des financements, menace de réduction des sources de financement public • Accroissement de la précarité • Augmentation de l'écart économique social entre les différentes catégories de la population • La désertification médicale 	<p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les évolutions structurelles de la population dans l'offre du territoire (logements, transports...) : adapter l'offre d'équipements, de services et de logements au vieillissement de la population et à la diminution tendancielle de la taille des ménages • Prendre en compte les besoins des familles (les jeunes) en termes de services • Répondre aux problématiques de densité et de disparité territoriale de l'offre de santé • Répondre aux enjeux relatifs au vieillissement de la population et aux besoins qu'il implique • Clarifier et coordonner les services de maintien à domicile pour un service optimisé et lisible à l'échelle du Pays. <p>Priorité d'actions figurant dans</p>

	<p>activités pour les plus démunis</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 structures d'insertion par l'économie qui se sont développées pour les personnes éloignées de l'emploi (Domicile Services, ASER, TRIaction, Jardin de la voie romaine) • La Maison du département propose un accompagnement sur tous les aspects de solidarité • L'association IMANIS qui accueille les personnes en situation d'exclusion • Un service de transport intercommunal à destination des personnes âgées (CC Cœur du Pithiverais) • Présence de CAP emploi • Présence d'associations des amis des maisons de retraite • Présence d'un CLIC à Pithiviers et une coordination gérontologique à Beaune-la-Rolande • Présence de 3 MARPA • Un accueil Alzheimer de jour à Pithiviers • Un ESAT (les Cèdres) • Présence du Centre de Chantaloup • Présence d'un Centre médico-psychologique et Centre Médico Psycho Pédagogique • Présence de l'IME de Joinville 	<p>» sur le logement et pas de projet d'échanges de service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de CAP emploi mais les temps de présence sur le territoire sont insuffisants • Manque de place à l'ESAT • Manque de diffusion d'information sur l'accompagnement proposé pour les personnes handicapées • Manque de formation pour acquérir des compétences • Des transports en commun faibles et inadaptés 		<p>Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un projet local de santé afin de permettre la définition de véritables parcours de soins • Maintenir et développer les tournées alimentaires et le maillage des commerces de proximité en zone rurale • Favoriser le maintien des commerces de proximité en priorité dans les zones rurales et en favoriser la transmission-reprise • Veiller à l'équilibre entre pôles commerciaux et commerces de proximité à Pithiviers, et dans les pôles intermédiaires
--	--	--	--	--

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ; Aménagement d'espaces publics

Les espaces publics constituent des lieux fonctionnels qui répondent à des pratiques sociales favorisant le « vivre ensemble ». Lieux de vie, ils sont supports de rencontres, de détente, d'animations ou de découverte du patrimoine. Ce sont également des lieux de rassemblement pour des événements, des manifestations publiques.

Le Pays souhaite continuer à donner aux entrées et centres bourgs un caractère plus attractif, par un aménagement paysager, par la création de projets liés à l'accueil et par un aménagement de qualité en matière de circulation, de sécurisation et d'urbanisme.

Les villages et bourgs ne sont pas les seuls concernés, puisque la ville pôle, Pithiviers, envisage deux projets structurants, dont un dans le centre historique. Les projets permettent de repenser l'espace dédié au marché, au stationnement, les circulations (voiture/vélo/piétons), les espaces paysagers, tout en intégrant les commerces de proximité. Il s'agit aussi d'intégrer des espaces de convivialité (bancs, espaces verts...), de faciliter les continuités des liaisons douces.

A l'occasion des réaménagements, sur plusieurs communes, des installations de borne de recharge pour véhicule électrique sont envisagées (en lien avec les actions mises en œuvre dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

En termes de soutien au commerce de proximité, l'objectif du territoire est de disposer d'une « chaîne immobilière » assurant le parcours résidentiel des entreprises (quel que soit son statut juridique) avec une gamme de locaux d'activités adaptés, qu'il s'agisse de permettre l'accueil de nouvelles entreprises ou le développement des entreprises existantes.

En ce sens, le Pays souhaite soutenir la création et le développement des entreprises dans les pôles offrant une gamme de services aux entreprises et aux salariés suffisante, en développant des produits adaptés (services communs, conseil et réseaux inter entreprise).

Il conviendra également de garantir l'accompagnement des entreprises par une animation et une gestion dédiée.

Un service de développement économique est en réflexion. Cette idée, qui apparaît nécessaire pour développer et structurer le champ du développement économique, est issue de l'analyse réalisée dans le cadre de l'étude de Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises portée par le Pays en 2016. Les grands axes stratégiques ont été validés lors du Comité de pilotage élargi du 16 décembre 2016.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ; Aménagement d'espaces publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une forte proportion de ménages propriétaires : une accession facile à la propriété ● Un parc locatif peu tendu : une offre suffisante ● Pas de contraintes topographiques pour la construction ● Un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays ● Un nombre de documents d'urbanisme locaux en augmentation ● Quelques documents d'urbanisme qui se distinguent : un PLU Intercommunal à la CC du Bellegardois et un PLU AEU de Coudray ● Un Programme de Rénovation Urbaine sur le quartier Saint-Aignan à Pithiviers : résidentialisation ● Recrutement par le Pays d'un chef de projet SCoT / DD 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une faible part de logements sociaux en milieu rural, une forte concentration en milieu urbain ● Une faible part de petits logements ● Un taux de vacance élevé (excepté dans le logement social) ● Moins d'attraction pour les logements collectifs ● Une hétérogénéité de documents d'urbanisme locaux (voire une absence pour certaines communes) ● Pas de réflexion sur la qualité du bâti sur certaines opérations d'aménagement et de lotissement ● Des loyers privés élevés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un contrat de Pays qui prévoit le soutien aux initiatives de développement d'outils territoriaux (Plans locaux d'urbanisme et SCoT). ● L'opération Cœur de Village, opportunité de revitalisation des centres bourgs et de création de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un engouement pour les logements individuels de grande taille : risque d'étalement urbain. ● Un parc de logement qui s'adapte peu aux évolutions démographiques et structurelles de la population ● Une périurbanisation à maîtriser > consommation des terres agricoles et naturelles ● Dégradations des logements individuels en raison de la précarité de leur propriétaire 	<p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inciter à la valorisation des zones urbaines et centres bourgs ● Coordonner les besoins des entreprises avec les structures d'accompagnement vers l'emploi <p>Priorité d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Densifier les centres, reconquérir les centralités et résorber la vacance ● Susciter de nouvelles formes d'habitat plus compactes et moins consommatrices d'espaces en privilégiant la reconquête du tissu existant

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.);

Le développement économique du territoire

Le Pays demeure très marqué par les activités de production (agriculture et industrie).

Aujourd'hui, une nouvelle stratégie pour renouveler et diversifier sa base économique et ses supports de développement est nécessaire ; c'est pourquoi le territoire a lancé en 2016, dans une optique de mutualisation, une étude « Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises ».

Ce schéma a pour objectifs principaux de :

- Définir et qualifier les potentialités foncières et immobilières d'accueil, existantes ou à créer sur le territoire du Pays, y compris en renouvellement urbain (friches et dents creuses) et préciser les conditions d'attractivité de celles-ci ;
- Identifier les offres présentes sur les territoires limitrophes du Pays (Pays voisins du Loiret et territoire du Sud Ile de France) afin de mesurer leurs impacts sur le développement économique du Pays et déterminer les pistes d'actions intégrant ces réalités économiques ;
- Qualifier et quantifier les demandes d'installation dont les communautés de communes et les communes sont actuellement destinataires de façon à mieux comprendre la typologie des offres existantes ;
- Déterminer les besoins en matière d'immobilier d'entreprise, de foncier et de services afin d'offrir une réponse adaptée quant au parti d'aménagement et de développement des zones d'activités économiques ou aux actions de requalification et d'adaptation des offres existantes ;
- Explorer les possibilités de diversification ou de spécialisation des activités accueillies et aider les élus à définir une stratégie de développement économique, à la fois à partir de l'accueil d'activités nouvelles, de l'extension ou de la transformation des activités existantes, des possibilités éventuelles de création d'activité à partir des ressources du territoire ;
- Hiérarchiser les zones d'activités existantes selon leurs caractéristiques et leur potentiel de développement si des besoins en foncier s'avèrent nécessaires. Cette hiérarchisation se fera en lien avec la démarche de révision du SCoT.

Les collectivités s'appuieront dès 2017 sur ce document pour définir les investissements nécessaires localement, renforcer le niveau d'attractivité du Pays, renforcer l'armature territoriale et assurer le renouvellement du tissu économique.

Les notions de Développement Durable et le lien avec le SCoT seront recherchés.

Par ailleurs, les acteurs du Nord Loiret ont affirmé la nécessité de se rassembler. Le collectif local « Beauce & Gâtinais développement » s'est créé en 2015 pour développer des actions de valorisation et de communication et pour mettre en œuvre des actions collectives, telles que la signalisation internes et externes des zones d'activité économique.

A terme, pour renforcer les synergies entre les entreprises et les collectivités, une association d'entreprises pourrait être développée à l'échelle du Pithiverais, sur la base des associations actuelles à renforcer.

Comme indiqué dans le sujet précédent, une cellule d'animation économique est envisagée sur le Nord Loiret.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
3. L'attractivité du territoire : développement économique	<ul style="list-style-type: none"> Des dispositifs régionaux et départementaux d'accompagnement vers l'emploi et la formation (pouvant être renforcés pour les demandeurs d'emploi) Une Mission Locale à Pithiviers et ses antennes sur le territoire pour l'accompagnement des jeunes Une couveuse d'entreprises à Pithiviers Une pépinière d'entreprises portée par la CCI du Loiret, soutenue et financée par les Communautés de Communes Une volonté du secteur économique de se rapprocher des structures d'accompagnement, et vice versa Une concertation entre les chambres consulaires et des projets en commun Une économie diversifiée (prépondérance des services mais maintien d'activités de production importantes) tout en ayant 	<ul style="list-style-type: none"> Des niveaux de salaires disparates et de fortes inégalités salariales entre hommes et femmes notamment chez les cadres et professions intermédiaires Une population peu diplômée Un indice de concentration d'emplois relativement faible Un taux de chômage en augmentation Une difficulté de disposer des chiffres exacts en matière d'emploi pour le périmètre du Pays Beauce Gâtinais en Pithivierais Une offre de formation continue insuffisante pour les salariés. La fermeture et les plans sociaux de plusieurs entreprises du territoire (STECO, Cargovan, Doux...) Un manque d'attractivité du territoire (les entreprises ne s'installent pas ou peu sur le territoire) La présence d'un seul CFA (Bellegarde) Un manque de formation post-bac (seulement 2 BTS) Des problèmes de transport Des difficultés d'accès au 	<ul style="list-style-type: none"> Un secteur tertiaire en développement Des communautés de communes dynamiques en matière d'accompagnement et d'information pour l'emploi Un service public pour l'emploi (SPEL) De l'employabilité potentielle : existence d'offres d'emploi non pourvues Des zones d'activités nouvelles ou en construction La présence d'une couveuse d'entreprise sur le territoire, d'une pépinière et d'un centre d'affaires sur le territoire Quelques unions commerciales sur lesquelles s'appuyer pour valoriser le commerce local La saturation du plateau proche de Saclay peut inciter les entreprises à venir sur le Pithivierais Opportunités de développement économique avec le Grand Paris et l'A19, Fontainebleau... 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de chômage qui reste élevé chez les jeunes et les seniors Risques de fermeture des entreprises « Migration » des publics les plus qualifiés vers les territoires frontaliers et vers les territoires où ils ont suivi leur formation Difficulté de fixer les jeunes qualifiés sur le territoire (vont vers Etampes /Fontainebleau/Orléans...) Manque de cohérence des politiques de l'emploi des différentes Communautés de communes La perte de dynamisme des pôles secondaires La lourdeur des procédures administratives pour l'installation d'entreprises La lourdeur des procédures (réponse à appel d'offre, clauses...) pour les entreprises locales 	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays Former les jeunes et les adultes et adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises locales Coordonner les besoins des entreprises avec les structures d'accompagnement vers l'emploi Rendre le territoire attractif pour favoriser le retour des jeunes après formation ou diplôme obtenu à l'extérieur du territoire Améliorer « l'attractivité » de l'entreprise Créer une synergie et une complémentarité entre tous les acteurs économiques Renforcer l'attractivité économique du territoire Développer l'animation économique : coordination

	<p>des domaines de spécialisation (imprimerie, agroalimentaire, chimie fine...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La présence de plusieurs marchés alimentaires sur le territoire (mais inégalement répartis) ● Un travail sur les tournées alimentaires dans le cadre de la seconde ORAC du Pays avec la CMA ● Une bonne structuration des chefs d'entreprise et acteurs économiques dans le secteur de Pithiviers : réseau MSP, UDEL, groupement du Pithiverais/BNI, Entreprendre entre Plaine et forêt, DEP, Cultivons l'avenir du Pithiverais, ... ainsi que les réseaux nationaux (Rotary Club, Lions Club) 	<p>logement adapté aux familles</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une incohérence entre offres/demandes d'emploi ● Des formations proposées pas assez adaptées aux besoins exprimés des entreprises ● Retard du dynamisme et de renouveau attendu suite à la nouvelle infrastructure qu'est l'A19 (politique de tarification Vinci Autoroute à revoir) ● Beaucoup de travail en intérim ● L'affaiblissement des centres villes et la fragilité du commerce de proximité au profit des supermarchés des pôles principaux(menaces entre les supermarchés) ● Des unions commerciales ayant peu de moyens et dont certains connaissent des difficultés dans le management. ● Des nouveaux secteurs commerciaux en périphérie mais peu reliés par les dessertes TC et cheminement doux ● Idem pour les nouvelles zones d'activités : forte dépendance à la voiture ● Manque d'attractivité et d'implantation des entreprises ● Présence inégale de l'ADEL sur le territoire ● Pas assez de communication sur les possibilités et les 		<p>des différents acteurs économiques (communautés de communes, Loire&Orléans Eco, ADEL, regroupements d'entreprises, chambres consulaires, Conseil régional...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir les réseaux et les structures d'accompagnement ● Développer les réseaux interprofessionnels et renforcer l'association « Cultivons l'avenir du Pithiverais » ● Attirer et conserver les jeunes sur le territoire (ce qui peut passer par le développement de centres de formation ou l'accès aux études supérieures des agglomérations proches par des transports en commun adaptés) ● Etoffer l'offre de formation post bac ● Rapprocher l'enseignement et les entreprises <p>Priorité d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité</p>
--	--	---	--	--

		<p>réussites locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pas d'état des lieux du territoire ni de prospection pour aller chercher des entreprises / commerces / enseignes sur des territoires limitrophes. 	<p>Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner et soutenir les filières en mutation ● Densifier les zones d'activités économiques et adapter l'offre immobilière ● Encourager l'animation économique territoriale et la gestion concertée de l'accueil des entreprises ● Favoriser la création, la modernisation et la transmission des entreprises artisanales ● Améliorer la connaissance des besoins socio-économiques ● Accompagner le développement d'une animation économique territoriale à l'échelle du Bassin de vie en développant les réseaux d'entreprises ● Favoriser la rationalisation de l'offre foncière et immobilière
--	--	--	--

Le développement de l'économie agricole

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est un territoire où l'activité agricole reste une composante forte. Elle représente une activité économique importante en termes d'emplois et de chiffre d'affaires et occupe environ 77% de la surface du territoire. Ce secteur est productif et reconnu dans ses démarches qualitatives. Il s'agit de soutenir et développer une agriculture durable en assurant la pérennisation des exploitations, une production de qualité et une activité agricole toujours plus intégrée dans son environnement.

Les filières et micro filières seront soutenues dans leur développement et leur structuration. A partir de l'étude SCoT, et plus particulièrement son volet agricole, des thématiques de filières pourront émerger. Il s'agira ensuite de les aider à se structurer et à financer les premières actions.

La Région et le Pays s'accordent pour qu'un soutien financier, via le Contrat régional de Solidarité Territoriale, puisse être apporté aux actions de diversification des activités des exploitations agricoles, dont le développement de l'agro-tourisme qui permet de valoriser une agriculture de qualité et des produits locaux issus du terroir. Cet agro-tourisme peut faciliter les filières courtes et la vente directe.

Le développement de l'agriculture bio constitue un enjeu fort du territoire, en particulier pour préserver la qualité de l'eau, ce qui rejoint les autres actions menées sur le territoire (TVB, Agenda 21, Contrat Global d'actions Essonne amont...). Le projet vise donc le développement de l'agriculture biologique pour que davantage d'exploitations se convertissent.

La production de culture de niche ou à forte valeur ajoutée, là où l'agriculture sur le Nord Loiret est reconnue, est susceptible de nécessiter des investissements en commun. En général, les actions viseront à assurer les meilleures conditions de développement économique des exploitations afin de maintenir, voire accroître, les actifs du secteur agricole.

En parallèle, le programme de la GPEC T, dont certaines actions visent le secteur agricole et agro-alimentaire, notamment en lien avec l'association Cultivons l'Avenir du Pithiverais (CAP), les concessionnaires de machinisme agricole, les structures de formation, permettra de développer des actions structurantes (fonctionnement) et multi partenariales – les groupements d'employeurs sont une piste.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>3. L'attractivité du territoire : développement de l'économie agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une agriculture dynamique, une activité de transformation présente sur le territoire qui permet des emplois directs et induits (agroalimentaire) ● Quelques structures de circuits-courts en développement avec une augmentation de la fréquentation du réseau « Bienvenue à la ferme » ● Présence d'un CFA et d'un lycée agricole sur le territoire ● Développement d'une agriculture raisonnée et d'une agriculture biologique sur le territoire ● Des responsables professionnels très impliqués, associés aux autres acteurs économiques du Pithiverais réunis au sein de l'association « Cultivons l'Avenir du Pithiverais » ce qui favorise l'émergence de projets innovants sur les énergies renouvelables (projet de méthanisation,...) ● Des sols et des produits de qualité destinés à l'alimentation humaine (céréales, blés améliorants, betteraves, malt > marché de niche) ● Une politique en faveur de la biodiversité ● La présence à proximité du territoire d'Arvalis. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une agriculture assez peu diversifiée mais quelques cultures spécialisées (luzerne, oignons, pommes de terres, orge, betteraves,...) ● Un développement lent du maraîchage biologique mais le développement de l'agriculture biologique pour les grandes cultures ● Des impacts négatifs de l'agriculture conventionnelle sur la qualité de l'eau et la biodiversité (fort taux de nitrates) ● Méconnaissance du milieu « élevage bovins et volailles » ● Insuffisance des circuits courts ● « Mauvaise image » de l'agriculture : un secteur qui mériterait d'être valorisé auprès du grand public 	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Deux pôles d'excellence rurale (Moulin de Châtillon et SIDESUP bois énergie) ● Une capacité d'adaptation des acteurs, moteurs et leaders ● Le SCoT qui permet de limiter l'extension de l'urbanisation et de préserver le foncier agricole. ● Evolution des mentalités liée à la formation des agriculteurs ● Des atouts pour développer des emplois et se rapprocher des structures d'accompagnement ● Une agriculture consciente des efforts à faire en matière d'environnement ● Un projet de serres à l'étude 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une perte de compétitivité des productions ● Des restrictions au niveau de l'irrigation ● Un danger des sols d'appauvrissement ● Une gestion des surfaces liée à un manque de repreneurs des exploitations agricoles (augmentation des surfaces d'exploitations qui rend difficile la reprise). ● La réduction des surfaces agricoles et le risque d'enclaver les sièges d'exploitations par l'urbanisation (avec la proximité de la région parisienne) ● Renouvellement des leaders, mobilisation des jeunes 	<p>Enjeux stratégiques</p> <p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les initiatives propices au développement des circuits courts et développer la vente de proximité (AMAP, produits locaux en vente directe à la ferme...) ● Maintenir une diversité dans les cultures et soutenir les initiatives de diversification d'activités (élevage, énergie...) ● Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt d'une agriculture raisonnée et donner les outils pour la conversion <p>Priorité d'actions figurant dans l'Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Consolider le développement des cultures à forte valeur ajoutée et allonger les rotations des cultures ● Conforter les filières 	

					<p>existantes de transformation agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets de diversification • Encourager le développement de circuits courts alimentaires de proximité • Maintenir l'élevage, en priorité l'activité laitière • Accompagner la mise en place d'une activité secondaire sur les exploitations en privilégiant la création de valeur ajoutée (transformation, commercialisation).
--	--	--	--	--	---

Le développement de l'économie Sociale et Solidaire

Déjà soutenue dans le 3^{ème} contrat régional de Pays, l'Economie Sociale et Solidaire se développe sur le Pays.

La création et le développement du chantier d'insertion par le travail en maraîchage biologique, « Le Jardin de la Voie Romaine », le développement des actions de l'association « TRlaction » le démontrent (ramassage des cartons et papiers usagés, démantèlement de compteurs électriques et électroniques).

Ces structures sont d'ailleurs bien impliquées dans le territoire ; certains de leurs membres font partie du Conseil de Développement du Pays. Elles participent par ailleurs à des actions collectives mises en œuvre par d'autres partenaires, à l'instar du Jardin de la Voie Romaine.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de Pays, les acteurs ont souhaité inscrire l'ouverture d'une ressourcerie (ou recyclerie) comme projet structurant pour le territoire. Celui-ci devient réalité dès 2017, sous l'égide de l'association TRlaction. Le local de vente se situera en bas d'immeuble, dans le quartier de St Aignan à Pithiviers. Le principal bailleur social du territoire est étroitement associé à cette démarche.

Plus globalement, il s'agira d'une part d'aider les structures existantes à se développer et à pérenniser leurs actions, et d'autre part de soutenir la création de nouveaux chantiers d'insertion (valorisation des anciens compteurs EDF par la création d'une nouvelle activité de l'association TRlaction, par exemple).

Ces accompagnements pourront bénéficier d'appuis financiers, via les Fonds de transition énergétique par exemple.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
3. L'attractivité du territoire : développement de l'économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Les Jardins de la Voie Romaine, combinant circuits courts, agriculture biologique et insertion ● L'association TRIaction, oeuvrant dans le secteur de la valorisation des déchets et le recyclage ● Plusieurs chantiers solidaires faisant appel à l'association ASER ● Un projet de Bricobus sur le territoire de la Communauté de communes du Beaunois, porté par l'association Les Compagnons Bâtisseurs ● Des dispositifs régionaux et départementaux d'accompagnement vers l'emploi et la formation (pouvant être renforcés pour les demandeurs d'emploi) ● Une volonté du secteur économique de se rapprocher des structures d'accompagnement, et vice versa ● Une prise en compte de l'ESS sur le territoire : plusieurs structures et un forum (dernier : 2011) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une population peu diplômée ● Un indice de concentration d'emplois relativement faible ● Un taux de chômage en augmentation ● Une offre de formation continue insuffisante pour les salariés. ● Des problèmes de transport ● Des difficultés d'accès au logement adapté aux familles ● Une incohérence entre offres/demandes d'emploi ● Des formations proposées pas assez adaptées aux besoins exprimés des entreprises ● Manque d'attractivité et d'implantation des entreprises ● Pas assez de communication sur les possibilités et les réussites locales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un secteur tertiaire en développement ● Des communautés de communes dynamiques en matière d'accompagnement et d'information pour l'emploi ● De l'employabilité potentielle : existence d'offres d'emploi non pourvues ● Opportunités de développement économique avec le Grand Paris et l'A19, Fontainebleau... ● Structuration d'un réseau des entreprises et associations d'insertion par le travail ● Clauses d'insertion pour les projets soutenus dans le cadre du CRST (budget supérieur à 500 000 €) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un taux de chômage toujours élevé chez les jeunes et les seniors ● La perte de dynamisme des pôles secondaires ● La lourdeur des procédures administratives ● La lourdeur des procédures (réponse à appel d'offre, clauses...) pour les entreprises locales 	<p>Enjeux territoriaux au regard de l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer des actions de valorisation des déchets ● Multiplier les incitations aux opérations innovantes en matière d'énergie (actions témoins et concrètes) ● Poursuivre les initiatives propices à la connaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire. ● Soutenir les initiatives d'insertion par l'activité économique <p>Priorité d'actions figurant dans l'Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner la structuration et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire ● Accompagner la structuration des acteurs dans tous les secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ● Elaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale en matière de déchets

Le développement de l'économie touristique

Le territoire du Pays est riche de productions locales dont la plus emblématique est le gâteau « Pithiviers ». Ces produits participent, avec les richesses patrimoniales (châteaux, musées, « petit patrimoine », etc.) et environnementales (espaces Natura 2000, vallées, rivières, forêt d'Orléans, etc.), à la valorisation du Nord Loiret.

Encore trop peu identifié comme territoire touristique, la situation géographique, au carrefour de la Beauce, de la Forêt d'Orléans, du Val de Loire, de la Région Ile de France, du Gâtinais, est pourtant un atout.

A travers l'Agenda 21 de Pays, et accompagnés par l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) du Loiret, les acteurs ont souhaité s'engager dans des démarches de mutualisation, voire de fusion. Les Offices de tourisme actuels vont se réunir sous la forme juridique d'un EPIC.

Retenu au titre du programme LEADER (candidature conjointe avec le Pays Gâtinais), le territoire va pouvoir mettre en œuvre un programme de développement touristique sur le thème « ***Evoluer vers un territoire d'étape touristique entre l'Île de France et le Val de Loire*** ». Il s'agira notamment :

- d'affirmer la destination comme territoire innovant en matière de tourisme durable
 - . Déterminer un positionnement différencié croisant identité et attentes des clientèles
 - . Identifier et développer les circuits touristiques et leur articulation
 - . Organiser l'accueil et l'information touristique
- de renforcer le positionnement tourisme de « nature et culture » de la destination, dans une logique d'excellence
 - . Structurer et développer l'offre de tourisme de nature
 - . Structurer et développer l'offre de tourisme "culture et d'art de vivre"
- de développer une offre de services de proximité adaptée aux nouvelles contingences du tourisme
 - . Structurer et développer l'offre d'hébergement et d'accueil
 - . Organiser et professionnaliser les acteurs du tourisme vers une démarche d'excellence.

Le recrutement d'un chef de projet tourisme de destination, à échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, est le point clé du développement touristique du territoire, qui ne dispose pas de cette compétence à l'heure actuelle. La prise de poste est prévue le 30 janvier 2017.

Le développement des projets se fera en concertation avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRT) et les services de la Région.

Le schéma régional des véloroutes et des voies vertes n'identifie pas le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme une zone à fort potentiel de développement de boucles cyclables touristiques en termes de fréquentation et de retombées économiques. Toutefois, le Pays envisage la réalisation d'itinéraires vélos. En amont, une étude de priorisation globale est à mener. Ce plan vélo pourrait se concrétiser par la réalisation de fiches cartographiques décrivant des boucles cyclables sans aménagement, centrées sur les principales villes du territoire et/ou comprises dans un périmètre resserré en lien avec les zones touristiques du territoire et attenantes (vallées, forêts...). Le Pays est accompagné sur ce point par la Fédération départementale de cyclotourisme du Loiret.

Enfin, le Pays est partie prenante de la première route équestre européenne sur la thématique de d'Artagnan. Issu de Fontainebleau, l'itinéraire devrait traverser le territoire du Nord au Sud, par Pithiviers, se poursuivre par la forêt d'Orléans et en partie le Val de Loire, puis s'orienter plein Sud pour aboutir à Lupiac dans le Gers, village natal de d'Artagnan.

Ce projet porté par la Région et la Fédération Française d'Equitation (FFE) bénéficie du soutien de l'Union européenne.

L'itinérance équestre pourra être valorisée dans le jalonnement et l'équipement de cet axe touristique structurant et l'accompagnement des structures équestres de proximité.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>3. L'attractivité du territoire : développement de l'économie touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire riche en termes de patrimoine historique, culturel et gastronomique (souvent méconnu) ● Des monuments historiques inscrits et classés sur le territoire ● Une offre d'hébergements touristiques (gîtes ruraux, maisons d'hôte) en augmentation ● Un programme européen LEADER qui a pour objectif la valorisation de toutes les richesses du territoire ● Le Château de Chameroles : principal pôle de fréquentation touristique (mais non perçu comme patrimoine local) ● Des élus soucieux de valoriser et conserver leur patrimoine ● Yèvre-le-Château, un des « Plus beaux villages de France », le seul du Loiret ● Des paysages typiques ou variés, sources de développement touristique ● Un golf à Augerville-la-Rivière 	<ul style="list-style-type: none"> ● L'absence de politique touristique globale et de promotion active à l'échelle du territoire ● Une valorisation et communication faible des atouts et richesses du territoire : une nécessité d'aller chercher l'information ● Une politique encore peu développée par un interlocuteur unique comme un office de pôle (rôle des communautés de communes) ● L'office du tourisme de Pithiviers est porté par une association aux moyens trop limités ● Des aménagements inexistant pour les campings cars ● Besoin d'avoir recours à la voiture pour la visite du territoire ● Une offre d'hôtellerie limitée et peu diversifiée ● Certains patrimoines peu accessibles au public (tarifs préférentiels ?) ● Le musée de Pithiviers est fermé depuis trop longtemps ● Manque ou méconnaissance de petits circuits de randonnée et de mise en valeur du patrimoine paysager et des rivières (l'Eure) ● Absence d'un gîte de groupes dans la Vallée de l'Essonne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un territoire rural proche de l'île de France, pouvant attirer des urbains en recherche de week-end à la campagne ● L'existence de produits locaux à valoriser ● Des circuits de randonnée balisés ● Potentialité du tourisme d'affaire (besoins d'hébergements adaptés, séminaires... (proximité de la Cosmetic Valley) ● Association « Connaissance et sauvegarde du Patrimoine » (dont le travail est à valoriser) ● Possibilité de prise de compétence par les communautés de communes ● Projet d'Atelier-Musée de l'imprimerie au Malesherbois ● Projet de valorisation de la collection Dufour par la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret ● Projet de Route de la Rose porté par le Conseil départemental du Loiret ● Création de l'association Les Amis d'André Eve ayant pour ambition de valoriser l'œuvre et la maison historique d'A. Eve à Pithiviers 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une urbanisation qui risque de standardiser la culture et de faire perdre l'identité rurale. ● Restriction des fonds publics préjudiciable à la préservation du patrimoine ● Un secteur porté par des associations avec une diminution du renouvellement des bénévoles 	<p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coordonner la valorisation du patrimoine et l'offre touristique pour proposer une offre globale à l'échelle du territoire pour les potentiels visiteurs ● Développer des campagnes et outils de communication pour faire connaître les richesses et atouts du territoire, notamment à destination des régions urbaines proches. ● Développer le tourisme d'affaires et le tourisme vert ● Encourager le tourisme industriel et agricole <p>Priorité d'actions figurant dans l'Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en réseau les offices du tourisme et mutualiser leurs actions ● Soutenir les investissements et initiatives renforçant l'offre

					<p>touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les produits du terroir • Accompagner la valorisation culturelle du patrimoine et soutenir l'émergence des métiers d'art et des savoir-faire • Accompagner l'organisation des produits touristiques de pleine nature (tourisme fluvial, itinérances) pour notamment capter la clientèle francilienne.
--	--	--	--	--	--

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire; Mobilité durable

Le Développement Durable ne saurait être pensé sans accorder une attention particulière à la nécessité que nous avons de nous déplacer. Leviers contre l'isolement et l'exclusion, garants de l'accès à l'emploi, aux services, aux équipements, à la culture, facteurs de développement économique, nos déplacements génèrent des impacts sur l'environnement et des consommations énergétiques qu'il convient de limiter. Ces caractéristiques sont d'autant plus marquantes sur notre territoire rural, au sein duquel les distances sont importantes et les polarités urbaines globalement peu marquées.

La mobilité apparaît comme un des enjeux prioritaires au niveau du Pays, avec par exemple le projet de création d'une plateforme de mobilité. Les déplacements seront également au centre des débats de la révision du ScoT.

L'objectif de cette mesure « Mobilité durable » est de contribuer à réduire l'isolement des familles, de favoriser les déplacements internes, en particulier vers les pôles urbains et sites d'activités, en privilégiant les modes doux.

Les révisions de PLU ou PLUi sont l'occasion de nouvelles réflexions sur des nouveaux schémas des circulations douces.

Pour le volet accessibilité, les élus du Pays souhaitent poursuivre les démarches de travaux au sein des établissements publics (mairies et hôtels communautaires, écoles, gymnases, etc.). Les collectivités devront avoir réalisé en amont un diagnostic accessibilité.

En termes de mobilité durable, plusieurs voies douces ont été aménagées ; le projet le plus avancé, car maîtrisé au niveau de son foncier, se situe à Dadonville. Il permettra de relier le Hameau de l'Eglise à la ZA de la Groupe, en périphérie de Pithiviers.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ; Mobilité durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La proximité des grandes villes (Orléans 1h, Paris 1h30) ● Un carrefour entre plusieurs axes de circulation, routiers (A19, A77, A10 ...) et fluviaux (Seine, Loire) stratégiques ● Une localisation stratégique pour une attractivité renforcée ● Des infrastructures de transport sur ou à proximité du territoire (A19, infrastructures à Orléans...) ● Un bon réseau routier desservant Pithiviers ● Un réseau de transport à la demande proposant deux formules et étant accessibles aux personnes handicapées ● Une fréquentation en hausse de la plupart des lignes régulières d'Ulys ● Une adaptation de l'offre de service du CG entre les pôles centraux et les chefs lieu de canton avec un tarif attractif y compris pour les déplacements domicile/travail 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un manque de logement pour les « PMR », personnes à mobilité réduite, et de MARPA (maison d'accueil rurale pour les personnes âgées) ● Un territoire propice à l'utilisation des véhicules individuels ● Des transports en commun peu optimaux en dehors d'une utilisation scolaire : répartition inégale des lignes de bus sur le territoire, amplitudes horaires courtes, etc. ● Une difficulté pour les déplacements transversaux en transport en commun ● Faible densité de la population ● Faiblesse des opportunités de travail sur le Nord Loiret qui incite à des déplacements ● Réseau « liaisons douces » peu développé ● Peu d'espaces réservés aux deux roues, équipements rares pour le stationnement deux roues ● Pas de trafic voyageurs ferroviaire à Pithiviers 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une incitation départementale au covoiturage à poursuivre et développer ● Une desserte RER pour Paris à optimiser (à partir de Malesherbes) ● Une ligne de fret réhabilitée ● Une ligne de voyageurs à ouvrir ● Le développement des véhicules électriques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Précarité énergétique liée au coût du carburant ● Risque d'augmentation du chômage lié à l'augmentation du coût du transport (éloignement entre lieu de travail et le lieu de résidence) ● Trafic toujours important de poids-lourds (coût de l'autoroute, etc.) 	<p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer des alternatives de transport sur un territoire rural > Optimiser le réseau de transports en commun et faciliter les liaisons avec les RER > Inciter au covoiturage et proposer les infrastructures adéquates > Etudier des modes de déplacements spécifiques aux caractéristiques du territoire ● Diminuer le trafic routier afin de diminuer les nuisances sonores. ● Maintenir une bonne qualité de l'air et éviter l'augmentation des émissions de GES <p>Priorité d'actions figurant dans l'Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer les modes doux, en particulier les pistes cyclables, notamment pour les déplacements utilitaires ● Favoriser les alternatives à la voiture individuelle : auto-partage, covoiturage, transports à la demande... ● Etudier les enjeux de la mobilité sur le territoire

5. La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment)

La stratégie biodiversité

La cartographie des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité a été réalisée en 2014 dans le cadre de la phase 1 de l'étude Trame verte et bleue du territoire. Par la réalisation de l'étude TVB de son territoire, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a souhaité décliner et préciser localement le SRCE, afin de définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité.

Ainsi, identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique du territoire dans les politiques publiques permettra de répondre aux enjeux stratégiques locaux suivants :

- Préserver la biodiversité et ses capacités d'adaptation aux changements climatiques ;
- Mieux accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement de l'espace ;
- Appréhender le territoire dans son environnement à une plus large échelle et favoriser la solidarité entre les territoires ;
- Recréer des continuités écologiques.

Il s'agit également d'éviter de figer l'occupation de l'espace et de permettre son évolution en reconnaissant et en améliorant le rôle et le fonctionnement des infrastructures naturelles qui composent le réseau écologique du territoire.

L'objectif de l'étude consistait à donner les moyens aux décideurs locaux, d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage.

Les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...) et les projets de développement (Zones d'Aménagement Concerté, Zones d'Activités...) des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désormais prendre en compte les continuités écologiques. Les résultats de cette étude permettent également d'alimenter la réflexion sur le sujet et de préciser les éléments du SRCE.

Pour faciliter cette synergie, le poste de Chef de projets Développement Durable et SCoT prend une part importante.

La gestion alternative des espaces publics constitue aussi une part non négligeable en faveur du Développement Durable. Avant son caractère réglementaire, plusieurs collectivités se sont engagées dans cette démarche (pour certaines, en lien avec leur Agenda 21 communal).

Dans le domaine de la biodiversité et de l'agriculture, il s'agira, via le CRST, de donner les moyens aux exploitants agricoles d'investir dans des équipements favorables à la biodiversité. Ces matériels viseront d'une part à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et d'autre part à réaliser des économies d'eau ou encore à favoriser l'entretien des haies et des éléments arborés.

Pour rappel, actions de la TVB :

- *Préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés*
- *Planter et entretenir les haies (encart sur intérêt des bosquets)*
- *Aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentants*
- *Gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité*
- *Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées*
- *Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi*
- *Sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides*
- *Préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau*
- *Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides*
- *Préserver et gérer les berges de cours d'eau*
- *Créer, restaurer et entretenir des mares*
- *Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement*
- *Sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité*
- *Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs*
- *Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs*
- *Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes*

Les problématiques du Plan climat énergie

L'agenda 21 du Pays a défini des enjeux liés à la réduction de la facture énergétique des ménages, en luttant contre des formes de précarité énergétique et l'habitat indigne, mais aussi des collectivités. Il s'agit d'améliorer la performance énergétique du bâti public existant et des équipements publics, en gardant à l'esprit les objectifs réglementaires existants et l'exemplarité à promouvoir par ce biais.

Dans cette logique d'économie d'énergie, le développement de la méthanisation ou encore l'isolation des bâtiments publics font partie des objectifs portés ou soutenus par le Pays, en favorisant les actions territoriales.

La priorité que représente la réduction de la facture énergétique est aujourd'hui très présente sur le territoire. En parallèle de la construction de nouveaux équipements, la rénovation du parc, parfois assez ancien, s'avère nécessaire. La réhabilitation concerne à la fois les logements, les équipements culturels et sportifs. Le Syndicat de Pays s'attachera à mettre en avant cette thématique, dans une logique de complémentarité avec les services de l'ADEME ou les actions de l'ADIL 45.

Le Pays souhaite soutenir ou accompagner des projets exemplaires, à l'exemple de celui porté par l'association des Compagnons Bâtisseurs, le Bricobus itinérant sur le territoire de la CC du Pithiverais Gâtinais. Il s'agit d'aider les familles en difficulté sociale et financière à réaliser, en auto-réhabilitation accompagnée, des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Les OPAH sont également des opérations dont l'utilité est reconnue.

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

A l'automne 2014, le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer a lancé le programme des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), visant à territorialiser la politique de transition énergétique, et donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de 1.5 milliard d'euros (sur 3 ans) a été mis en place pour financer les territoires lauréats en complément des autres aides publiques existantes.

Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a candidaté à ce fonds, au nom du territoire, compte tenu de son engagement dans le cadre de ses programmes Agenda 21, Trame verte et bleue, Contrat Global d'actions...

La candidature intégrait un programme d'actions portant sur les thèmes suivants :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'éclairage public
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liés aux transports
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- produire des énergies renouvelables locales
- préserver la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- promouvoir l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Son programme ayant reçu un avis favorable des services de l'Etat, le Pays signait la Convention particulière d'appui financier, le 19 mai 2016, avec la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la CC du Plateau Beauceron, la CC du Beauvais, la Commune de Dadonville et la Commune nouvelle Le Malesherbois, en présence de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'ADEME.

500 000 € de subvention Fonds de transition énergétique étaient réservés au Pays.

L'article 2 de la convention prévoit que le contenu de la convention pourra être modifié par avenant et que le montant de l'appui du FTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires, et considérant l'instruction du Gouvernement du 7 novembre 2016, relative à la labellisation et au suivi technique, administratif et financier des territoires à énergie positive pour la croissance verte (réf. NOR : DEVK1602379J), précisant qu'à titre dérogatoire les associations et les personnes morales de droit privé sont éligibles aux fonds FTE ;

En application de cet article précité, le Pays a validé en décembre 2016, un nouveau programme de 44 actions, avec une demande de 1 500 000 € de subvention.

Ces nouveaux projets portés par une trentaine de maîtres d'ouvrage différents environ, concernent la rénovation thermique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public, l'acquisition de véhicule fonctionnant à l'énergie électrique ainsi que des bornes de rechargement, l'économie circulaire et la production d'énergie locale.

6. La cohésion sociale et les services à la population

Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles

Le Pays Beauce Gâtinais présente globalement, en termes de niveau d'équipements et de services à la population, le profil caractéristique d'un territoire en franges franciliennes avec certaines carences constatées en matière d'équipements structurants.

Depuis les premiers contrats régionaux de Pays, plusieurs équipements majeurs à destination de la jeunesse ont pu être créés, à Bellegarde, Malesherbe, Pithiviers et Puiseaux notamment.

D'autres projets sont en émergence, en maîtrise d'ouvrage communautaire, comme à Sermaises, à Boisseaux ou à Briarres/Essonne.

Dans cet axe, il s'agit de permettre aux habitants de disposer des services de base :

- Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme)
- Contribuer au lien social
- Offrir aux parents le choix entre différents modes de garde quelle que soit la situation géographique (ville ou zone rurale)
- Répondre aux besoins de familles ayant des contraintes spécifiques (situation de travail précaire, parents ayant des horaires de travail atypiques, parents d'enfants présentant un handicap, familles monoparentales,...).
- Permettre aux habitants de disposer des services de base
- Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme)
- Contribuer au lien social
- Offrir des activités de loisirs aux jeunes

Les nouveaux projets structurants en émergence concernent principalement l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs sans hébergement. Sur ce dernier point, le pôle le plus important est le futur ALSH au Domaine de Flotin, porté par la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais.

En termes d'accueil périscolaire, la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret organise le maillage de son territoire, avec des projets à Greneville-en-Beauce, Bazoches-les-Gallerandes, Boisseaux.

Deux projets de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), portés par des communes, sont en cours de réflexion. Ils permettent de proposer ce type de service en milieu rural. Les projets de fonctionnement sont à définir.

Enfin, sur le Malesherbois, il est envisagé la construction d'un groupe scolaire à l'horizon 2018-2020.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>6. La cohésion sociale. Services à la population : Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Des partenariats avec la CAF, un des prestataires principaux, en soutien aux politiques de l'enfance ● Une coordination intercommunale des politiques de l'enfance et une application de la politique enfance jeunesse par la création de points d'accueil ● Des structures de loisirs en développement dans les communes rurales par le biais de regroupement de communes ● Existence et création d'accueils périscolaires ● Existence de RAM (réseau d'assistantes maternelles) ● Existence de lieux d'accueil Parents-enfants (Pithiviers, Dadoville, Malesherbes,...) ● Consultations PMI sur les différents cantons ● Importance du réseau d'assistantes maternelles mais des difficultés sont constatées pour remplir les places ● Des dispositifs d'accompagnement des jeunes (PIJ, Mission Locale du Pithiviers) ● Il existe un CIO et l'inspection d'éducation nationale sur le territoire ● Des offres de formation à côté de l'enseignement « purement général » exemples : lycée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une répartition inégale des structures petite enfance ● Des capacités d'accueil d'enfants de moins de 3 ans réduites ; peu de crèches sur le territoire, pas de service « nounou à domicile des parents », de réseau structuré de « baby Sitter », pas de réactivité sur la garde d'enfants pour les parents travaillant en intérim (garde en horaires atypiques...) ● Absence de structures d'accueil collectif pour enfants maltraités sur les territoires (structures collectives sur Orléans). Les enfants sont confiés (lorsqu'il y a de la place) chez des assistantes familiales. ● L'absence de moyens de locomotion peut faire obstacle à un suivi à la maison départementale de Pithiviers ● Un enseignement supérieur et une offre de formation quasi inexistantes ● Transports non adaptés aux déplacements des jeunes en formation, en recherche d'un emploi et pour des activités de loisirs ● Absence de formations adaptées aux exigences d'emploi actuelles et aux nouveaux métiers ● Seulement 2 PIJ ; CC Cœur du Pithiviers et CC Malesherbois ● Insuffisance de structures de type Maison de jeunes ou associations des jeunes sur le territoire malgré 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une crèche communautaire multi-accueil à Pithiviers ● Regroupement des assistantes maternelles au sein de RAM ● La création d'une crèche inter-entreprises à Malesherbes ● Un nouveau collège à l'étude ● Des agglomérations proches pour poursuivre les études après le secondaire ● Mise en place d'un forum de l'alternance 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des équipements saturés : équipements extrascolaire, enseignement secondaire... ● Des difficultés croissantes chez les jeunes (échec scolaire, chômage, ...) entraînant une précarisation précoce ● Désertification des jeunes > sortir du territoire pour mener son projet de vie ● Forte tendance à la baisse de financement ● Isolement des parents ● La modification des rythmes scolaires non uniformisée sur le territoire qui risque de complexifier la situation pour certaines familles 	<p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte les évolutions structurelles de la population dans l'offre du territoire (logements, transports...) : adapter l'offre d'équipements, de services et de logements au vieillissement de la population et à la diminution tendancielle de la taille des ménages ● Prendre en compte les besoins des familles (les jeunes) en termes de services ● Renforcer le commerce de proximité, les centres-bourgs et maintenir les pôles secondaires ● Développer les équipements extrascolaires et renforcer l'offre d'enseignement secondaire ● Développer les structures et les services en direction de la petite enfance et l'enfance. ● Mener une réflexion sur la création d'une structure

	<p>professionnel agricole, lycée professionnel, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les communautés de communes ont un service jeunesse (à vérifier pour Bellegarde, CCBG et Plateau Beauce...) • Il existe des structures de loisirs sans hébergement dans toutes les communautés de communes • Nombreuses opportunités sur les activités sportives • Présence d'une MFR à Ascoux (Maison Familiale rurale) • La Maison de l'Enfance à Malesherbes • Un BTS Maintenance industrielle depuis l'année scolaire 2015-2016 	<p>leur développement progressif</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 conseil municipal des jeunes sur le territoire > importance de prendre en compte la parole des jeunes • Une communication inadaptée pour informer les jeunes • Manque d'hébergement temporaire pour les jeunes (exemple : stagiaire) 		<p>d'accueil avec hébergement destinée à l'enfance maltraitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux problématiques de densité et de disparité territoriale de l'offre de santé • Répondre aux enjeux relatifs au vieillissement de la population et aux besoins qu'il implique • Clarifier et coordonner les services de maintien à domicile pour un service optimisé et lisible à l'échelle du Pays. <p>Priorité d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le maillage de l'offre d'accueil petite enfance et jeunesse • Encourager le développement de la capacité d'accueil des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse
--	---	--	--	---

Le développement de l'accès à la culture

Dans le passé, le territoire a bénéficié de financements pour accroître les services à la population. Sur le thème de la lecture publique, la construction des médiathèques de Pithiviers et de Boynes permettent de nouveaux usages.

La salle culturelle de Sermaises permet aujourd'hui d'accueillir des manifestations, de spectacle vivant notamment, dans des conditions professionnelles.

Il s'agira maintenant de développer plus encore les activités culturelles et d'une manière générale, de favoriser l'accès à la pratique culturelle et à l'enseignement artistique.

Plus globalement, il s'agit d'améliorer l'offre de diffusion culturelle et artistique pour permettre un meilleur maillage du territoire régional, favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Il conviendra de développer les équipements adaptés au déploiement des politiques culturelles locales et participant à l'attractivité du territoire et de permettre aux artistes soutenus par la Région Centre de se produire sur le territoire régional. Le pôle central de Pithiviers doit être renforcé au point de vue de l'animation culturelle, en soutenant la création ou l'aménagement d'espaces adaptés à la diffusion de spectacles, d'événements et de lieux dédiés à la pratique d'activités artistiques et culturelles ou de favoriser la réalisation d'aménagements renforçant l'action culturelle, d'équipements supports d'actions culturelles pertinentes.

Le renforcement de l'accès à la culture pour les habitants du pôle de centralité doit se polariser en misant sur la qualité, les produits et les aménagements.

Deux nouveaux projets culturels structurants sont en émergence sur le territoire.

Le projet de valorisation de la collection Dufour est actuellement mis à l'étude par la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret. A la fois centre d'interprétation, lieux d'exposition, centre de recherche, lieu de valorisation des richesses agroalimentaires locales, le site pourrait également accueillir des chantiers de restauration. Une association a été créée pour travailler aux côtés de la Communauté de communes afin d'assurer une partie du fonctionnement et des actions liés au site.

L'Atelier Musée de l'Imprimerie, porté par l'association Artegraf est amené à devenir le site phare du territoire. A la fois musée de l'imprimerie, accueillant notamment la collection Pozzoli, le site sera également un lieu de production artistique en lien avec les métiers de l'imprimerie. L'objectif du maître d'ouvrage est que le site soit labellisé « Musée de France ».

En matière de lecture publique, les mises en réseau avec la médiathèque de Pithiviers, la Bibliothèque départementale de prêt seront recherchées.

Il s'agit de compléter la couverture régionale en matière de lecture publique pour pallier des carences d'équipements sur certains territoires, de favoriser l'adaptation et la montée en gamme des services rendus pour répondre aux besoins des habitants et à l'évolution des usages. En cela, le Pays affirme le rôle des équipements de lecture publique comme des lieux support d'animation culturelle de proximité.

En termes d'équipements liés à l'enseignement artistique, tels que les écoles de musique, de danse et d'art dramatique, l'objectif est de compléter le maillage du territoire, d'améliorer l'offre et son accessibilité tout en favorisant un rayonnement intercommunal de l'équipement.

Il s'agit aussi de favoriser la mise en réseau de ces équipements culturels sur le territoire.

Le sport et les loisirs

Le territoire est aujourd'hui plutôt bien maillé en termes d'équipements sportifs structurants. Les clubs sportifs accueillent ainsi leurs licenciés dans de bonnes conditions, ce qui permet, à l'instar du club de natation de Puiseaux, d'être classé parmi les meilleurs clubs de France.

Suite à la fermeture des piscines existantes pour cause de vétusté, la création d'un équipement nautique est à l'étude à Beaune-la-Rolande et à Outarville.

La rénovation de la piscine de Pithiviers-le-Vieil est programmée par la communauté de communes du Pithiverais en 2017.

La destruction/reconstruction d'un gymnase est prévue au Malesherbois. Le cas échéant, en lien avec le projet de nouveau collège à Pithiviers, la construction d'un nouveau gymnase pourra s'avérer nécessaire.

Quelques aires de jeux de loisirs actifs ont été aménagées. Ces équipements ludiques permettent de favoriser le lien social, de renforcer la qualité de vie des familles, de proposer des équipements adaptés et sécurisés.

Plusieurs projets d'aire de jeux multisports sont en cours d'élaboration.

Il s'agira de faciliter les pratiques sportives et de loisirs pour tous, afin de développer le lien social, de contribuer à la prévention santé (à mettre en lien avec le Contrat Local de Santé), participer à l'éducation.

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>6. La cohésion sociale. Services à la population :</p> <p>Le développement de l'accès à la culture, le sport et les loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une prise de compétence de certaines Communautés de communes en matière de construction et d'entretien d'équipements sportifs et culturels ● Des écoles de musique intercommunales ● Une polarité en termes d'équipements et d'activités culturelles sur l'agglomération de Pithiviers (à l'exception des quelques structures comme le Théâtre des minuits) ● Une première base de stratégie culturelle réalisée à l'échelle du Pays par l'intermédiaire du Programme Leader+ ● Un soutien pour la promotion de la communication des différentes activités et manifestations ● Une première démarche de programmation culturelle à l'échelle du Pays ● Le soutien et le développement d'initiatives culturelles ● La sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et naturel ● L'enrichissement du pôle culturel de Pithiviers ● Présence d'une troupe de comédiens installés à la Neuville sur Essonne : le Théâtre des Minuits 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un niveau d'équipement et culturel parfois insuffisant (moins vrai pour les équipements sportifs) ● Une distance relativement importante d'accès aux équipements qui entraînent des déplacements ● Une stratégie culturelle qui reste à structurer et à consolider ● Une charte culturelle qui n'a pas abouti ● Convaincre les acteurs culturels de l'intérêt de développer une communication pour leurs manifestations ● Une programmation culturelle à améliorer ● La pratique du cyclisme (randonnée et courses) est en baisse 	<ul style="list-style-type: none"> ● De nouvelles salles culturelles à Sermaises ou autres (Boësses, projet à Briarres-sur-Essonne,...) ● L'attractivité de l'offre culturelle du pôle orléanais ● Financement régional des PACT (projets artistiques et culturels de territoire) ; opportunité à saisir ● Présence d'artistes sur le territoire (sculpteurs,...) ● Programme Leader 2014-2020 permettant le financement de projets pilotes ● Diversification des pratiques sportives : de nouvelles sections s'ouvrent grâce à des animateurs dynamiques et compétents 	<ul style="list-style-type: none"> ● Difficulté de trouver des bénévoles pour l'encadrement ● Individualisation de la consommation culturelle (consoles, internet,...) ● L'attractivité de l'offre culturelle du pôle orléanais est aussi une menace comme Paris, Fontainebleau, Nemours... qui attirent des spectateurs ● Le développement des pratiques sportives nécessite d'adapter les équipements pour éviter le manque de créneaux dans les salles ● Difficulté de trouver des bénévoles pour l'encadrement 	<p>Enjeux territoriaux au regard du Développement Durable via l'Agenda 21 de Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Equilibrer l'offre d'équipements culturels et sportifs sur le territoire. ● Construire une stratégie culturelle territoriale ● Equilibrer l'offre d'équipements culturels et sportifs sur le territoire <p>Priorité d'action figurant dans l'Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'animation culturelle ● Renforcer l'offre en équipements sportifs et adapter l'offre à la demande des scolaires ● Affirmer les fonctions de centralité des pôles de services en soutenant la création d'équipements culturels et sportifs structurants

	<ul style="list-style-type: none"> ● Une vie associative souvent intense avec de multiples propositions à la population (comités des fêtes, club du 3ème âge, associations sportives et culturelles,...) ● Des associations musicales, orchestres, chorales ● La médiathèque de Pithiviers ● Des bibliothèques municipales ● Des saisons culturelles (Pithiviers et Malesherbois) attrayantes ● Une vie associative souvent intense avec de multiples propositions à la population (comités des fêtes, club du 3ème âge, associations sportives et culturelles,...) ● Nombreux circuits de randonnées qui suscitent la participation et la création d'associations. 				
--	--	--	--	--	--

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités

Suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR)				
Syndicat de pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais				
Priorité	Thématique	Mesure des CIR	Objectifs nationaux à atteindre	Etat d'avancement dans le territoire
GARANTIR A TOUS L'ACCES AUX SERVICES	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 : 1000 maisons ou pôles de santé d'ici à 2017	1000 maisons ou pôles de santé d'ici à 2017	2 MSP (Beaune-la-Rolande et Bellegarde) 3 projets en émergence ou en réflexion (Malesherbois, Puisseaux, Outarville)
		Mesure 2 : Faciliter l'installation de jeunes médecins	1700 contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Pas de données connues
		Mesure 3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	Pas de données connues
		Mesures 4 : Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en moins de 30 mn	Pas de données connues
	Mesures 6 : Ouvrir 1000 maisons de services au public dès la fin 2016	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	1 MSAP labellisée à Beaune la Rolande 2 projets en émergence ou en réflexion (Puisseaux et Outarville)	

	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 : Soutenir le raccordement à l'internet des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles	Déploiement du THD via une convention de financement entre le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional du Centre-Val de Loire (via les CRST)
		Mesure 10 : Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Pas de données connues
		Mesure 11 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	Plusieurs PEDT sur le territoire
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU COEUR DES RURALITES	Mesure 12 : Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel	2 PACT sur le territoire (Pithiviers et CC des Terres Puiseautines) et une saison culturelle à Malesherbes
		Créer 100 plateformes de mobilité dans les bourgs centres	Créer 100 plateformes de mobilité	1 projet en cours de réflexion à l'échelle du Pays, porté par la Mission Locale du Pithiverais. Financement possible via l'ADEME
	Installer une borne de recharge électrique tous les 50 km	Une borne de recharge tous les 50 km	Une quinzaine de projets en voie de finalisation pour installation en interne et en accès public. Financement via le TEPCV	
AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 : Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	Déploiement du THD via une convention de financement entre le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional du Centre-Val de Loire (via les CRST)

		Mesure 21 : Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises	Intervention d'Orange dans certaines zones rurales mal desservies
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT		Mesure 26 : Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	Susciter des volontaires	Pas de projet connu
		Mesure 27 : Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	Susciter des volontaires	Pas de données connues
DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX		Mesure 29 : Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »	Lancer des contrats	Regroupement des Offices de tourisme du territoire par la création d'un Office de tourisme de destination (sous forme d'EPIC)
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX		Mesure 32 : Traiter plus de 45000 logements via le programme « habiter mieux » de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat	Traiter plus de 45000 logements	1 OPAH sur la CC Beaunois
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES		Mesure 34 : Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP	Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est TEPCV depuis le 19 mai 2016

	RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 35 : Développer la méthanisation	Installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	1 projet de méthaniseur en cours ; il sera situé dans la ZAC St Eutrope à Escrennes. Travaux début 2017
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES ET LES TERRITOIRES		Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Co-financement régional possible via le CRST. Une quinzaine de projets en émergence
			Mobiliser la DETR	

- Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental) ;

• Stratégie de l'État sur le territoire

Mesurant pleinement les enjeux du territoire, l'Etat cherche à y adapter son action afin, tout en jouant son rôle spécifique d'aménagement du territoire, d'accompagner les projets de développement des élus et répondre aux besoins spécifiques de la population du territoire beauce gâtinais en Pithiverais.

C'est ainsi que, conformément à la Directive nationale d'orientation sur l'administration territoriale (2016-2018), un renforcement de la sous-préfecture de Pithiviers en ce qui concerne les missions d'ingénierie et d'animation territoriale est prévu avec le recrutement d'un cadre A.

Dans le Loiret, l'État s'attache à mobiliser l'ensemble des leviers des politiques publiques mises en œuvre par ses services déconcentrés, articulés avec les axes de développement nationaux, régionaux et territoriaux.

Il est à noter enfin que le présent contrat à vocation à s'articuler avec le volet territorial du Contrat de plan État Région 2015-2020 et le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

- **Contrats, plans d'action, conventions ainsi que les schémas concernant le territoire : volet territorial d'un contrat supra (CPER), contrats et schémas territoriaux thématiques en lien avec les thématiques du contrat (santé, école, sécurité, plan de mobilité, services publics ...), contrat régional et/ou départemental,...**

Le Syndicat mixte porte (ou a porté), ou est partenaire, des procédures suivantes :

Démarches de développement territorial

- **Charte de développement** (adoptée en mars 1997 et actualisée en avril 2003) dont les orientations et les objectifs sont :

- Poursuivre une politique de développement durable
- Conforter la politique d'aménagement du territoire
- Créer les meilleures conditions pour l'attractivité et la prospérité du Pays.

- **Le SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais**, approuvé en décembre 2011. La pertinence du territoire, les habitudes de travail en commun, les influences non négligeables de l'Île de France et de l'agglomération orléanaise, l'évolution démographique importante, les projets structurants telle que la réalisation de l'A19 et la nécessité d'organiser le potentiel du développement qu'elle suscite, les besoins générés en logements, en services ont présidé à la réalisation du SCoT. Celui-ci permet aux élus du territoire de définir, en commun, les perspectives de développement en anticipant, par une réflexion globale, les nouveaux besoins, pour définir un cadre de développement maîtrisé et pour renforcer la référence que constitue actuellement la charte de développement du Pays.

Le SCoT est actuellement en révision.

- **Quatre Contrats de Pays signés avec la Région Centre** (celui de 1998-2003 fut le premier contrat signé en Région Centre) dont les enjeux sont le développement et l'innovation économique, les services à la population, l'habitat et la rénovation urbaine, la performance énergétique, la qualité des paysages, la mobilité, la biodiversité et l'eau, l'économie touristique, l'accès à la culture et l'agriculture. Parmi les actions exemplaires réalisées, nous pouvons citer quelques exemples :

- . les aménagements paysagers de la ZAC St Eutrope à Escrennes,
- . la création de la pépinière d'entreprises du Pithiverais,
- . la création d'un chantier d'insertion par le maraîchage biologique,
- . l'achat d'un véhicule électrique par une association d'insertion pour faire un ramassage des cartons en vue de les recycler,
- . la construction d'un "Espace enfance" par la C. de communes du Malesherbois, en bâtiment HQE (NB: chaufferie à granulés de bois),
- . les programmes de rénovation des bâtiments publics (salle des fêtes, mairies, logements, gymnase)
- . le programme d'actions en faveur de la biodiversité mené par la coopérative agricole de Boisseaux,
- . les équipements agricoles favorisant le développement de pratiques respectueuses de l'environnement,
- . la construction d'une salle culturelle à Sermaises utilisant un système de chauffage par géothermie.

- **Elaboration d'un Agenda 21 de Pays**, validé en décembre 2013 et dont la stratégie territoriale s'articule autour de 5 axes principaux :

- . axe 1 « Une identité du territoire à valoriser »
 - . axe 2 « Un territoire de liens avec un cadre de vie à maintenir »
 - . axe 3 « Un territoire actif et attractif »
 - . axe 4 « Des richesses et des ressources naturelles à préserver »
 - . axe 5 « Un syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets »
- et un programme de 38 actions.

- **Un document stratégique "Ambition 2020"**, issu d'une concertation menée par la Région Centre sur le Bassin de vie de Montargis en 2013 (une C. de communes fait partie du Bassin de vie de Montargis mais est adhérente au Pays) et de Pithiviers en 2014. Il s'agit de la déclinaison par Bassin de vie du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région Centre (SRADDT), réparti en 3 priorités, Ambition 2020 répond aux enjeux de société tels que l'innovation dans les entreprises, l'économie de proximité, la biodiversité, le tourisme durable, le logement économe en énergie, la mobilité, la cohésion sociale.

- **Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPEC T)** réalisée sur le bassin de vie par l'Union des Entreprises du Loiret (UDEL), puis par le Pays. Programme d'actions validé en juin 2015.

Démarches liées à la thématique de l'eau

- **Trois contrats avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie** se sont succédé sur le territoire du Pays :

- . Le Contrat Rural, de 1999 à 2005, a initié une dynamique des acteurs du territoire autour de la problématique de la ressource en eau. De nombreuses avancées en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable des communes ont été rendues possibles ;
- . Le Contrat Global Essonne amont, de 2007 à 2012, a permis l'émergence d'une logique de bassin autour de la vallée de l'Essonne. Le périmètre initial a été modifié pour une meilleure prise en compte de la logique hydrographique. Les actions en faveur des milieux aquatiques ont également été renforcées;

. Le Contrat Global d'Actions Essonne amont 2014-2018, vise à mieux structurer et pérenniser la gestion de l'eau et des milieux naturels du territoire, et marque une nouvelle évolution du programme d'actions, qui cible les paramètres les plus impactant pour la qualité des milieux aquatiques.

- **Deux Contrats Global Loing en Gâtinais** 2009-2012 et 2014-2018, porté conjointement avec le Pays Gâtinais; pour ce dernier contrat, la note d'enjeux a été validée lors du Comité de pilotage du 31 juillet 2014.

- **Un Plan de Gestion pour l'Arrêté de Protection de Biotope** (APB) d'Orville-Dimancheville (signé le 12 mai 2010), document élaboré par le Syndicat Mixte de l'Œuf et de l'Essonne en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret et la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique.

Démarches liées à la culture et au tourisme

- **Un programme LEADER + (2000-2007) sur le thème "Valorisation des richesses culturelles et naturelles"** 2000-2008. Le projet « Beauce et Gâtinais : Arts et Culture » a été élaboré en 2002 pour définir une stratégie culturelle à long terme sur tout l'espace du Pays. Il s'agit d'affirmer son identité appuyée sur sa ruralité, ses contrastes et la richesse de son passé comme en témoignent ses nombreux sites naturels et patrimoniaux.

- **Un programme LEADER (2014-2020) sur le thème « Evoluer vers un territoire d'étape de tourisme nature et culture entre l'Île-de-France et le Val de Loire »**. Le projet a été élaboré conjointement avec le Pays Gâtinais pour former le GAL Pithiverais et Gâtinais. Ce programme a pour enjeu la reconnaissance du territoire comme étape touristique entre l'Île-de-France et le Val de Loire. Il vise à mener des actions de valorisation du patrimoine culturel, naturel, et des sites locaux d'intérêts, de création et de promotion de produits touristiques articulés prioritairement autour de circuits pédestres, équestres, cyclistes, de développement de services de proximité pour favoriser la venue de clientèle de courts séjours et de professionnalisation et de coordination des acteurs touristiques.

Démarches liées à l'environnement et la biodiversité

- **Animation du programme Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins »** depuis mars 2007 (site désigné en avril 2002, Document d'Objectifs validé en avril 2009), dont le site couvre, sur une trentaine de communes, près de 1 000 ha de pelouses sèches et de végétations de milieux humides. 8 habitats d'intérêt européen et 5 espèces d'intérêt européen ont été désignés.

- **Elaboration d'une Trame Verte et Bleue**, validée en décembre 2013 : stratégie en faveur de la biodiversité et définition des réseaux et des corridors écologiques. Déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'échelle du Pays.

- **Territoire lauréat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en mai 2016**. La candidature intégrait un programme d'actions portant sur les thèmes suivants :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'éclairage public
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liés aux transports
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- produire des énergies renouvelables locales
- préserver la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- promouvoir l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Démarches exemplaires engagées par les collectivités du territoire

- **Deux Plans Locaux de l'Habitat** (PLH) réalisés entre 2011 et 2014 par les C. de communes du Bellegardois et du Beaunois

- **Une Charte architecturale et paysagère** réalisée en 2013-2014 par la C. de communes du Bellegardois

- **Un projet d'Eco Quartier, à Coudray (commune déléguée de la Commune Nouvelle Le Malesherbois.**
Le scénario envisagé suite aux ateliers participatifs s'oriente vers un projet ambitieux alliant réaménagement d'urbanisme et sécuritaire et mise en valeur du patrimoine communal.
NB : candidature TEPCV de la commune regroupée avec celle du Pays. Projet intégré à la convention cadre TEPCV signée en mai 2017.

Portage administratif pour des structures tiers

- **Portage administratif de la CLE du SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Nappe de Beauce depuis 2003, dont les enjeux sont d'assurer durablement la quantité et la qualité de la ressource, de préserver les milieux naturels et de prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement. Le SAGE Nappe de Beauce a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en juin 2013.

- Pôle d'Excellence Rurale :

- . PER SIDESUP, porté par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (premier PER de France), s'appuie sur l'initiative d'une coopérative locale ; il repose sur trois objectifs :
- l'utilisation du bois énergie et de cultures énergétiques en substitution des combustibles traditionnels (gaz et fuel),
- la valorisation des bio-ressources locales et développement des filières associées,
- la production de matériaux combustibles d'origine agricole;

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat de ruralité définira **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui auront été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** seront proposées.

Par la présente convention, les signataires s'engagent à porter des actions dans les domaines suivants :

THEMATIQUE 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

ACTION : AMELIORER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la fracture médicale - Offrir des services de santé répondant aux besoins du territoire, pour la population et pour les professionnels de la santé - Mettre en place une offre optimisée des services de santé par un accès plus large et rapide aux soins - Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et faciliter l'installation de jeunes professionnels - Favoriser les actions de promotion, de prévention et d'éducation thérapeutique coordonnées - Accompagner les mutations en matière de pratique médicale
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Création et extension de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et structures d'exercices regroupés - Actions issues du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration : les maîtres d'ouvrage et les types de projets seront définies après la signature du CLS
Pilote(s) et partenaires	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : Agence Régionale de Santé, Région, Département, organismes sociaux-médicaux, professions médicales et paramédicales ...</p>
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	<p>Etat (Agence Régionale de Santé)</p> <p>Région (Contrat de Projet Etat-Région)</p> <p>Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)</p> <p>Département</p> <p>UE</p> <p>MSA</p> <p>Enveloppe parlementaire</p>

ACTION : FAVORISER LA CREATION DE MAISON DE SERVICES	
Objectifs	- Offrir des services publics de proximité et de qualité dans les territoires ruraux ; - Accompagner les habitants dans leurs démarches de la vie quotidienne
Type de projets	- Création de maisons de services au public ou d'espaces de services publics
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : Etat et département
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département UE Enveloppe parlementaire

ACTION : AMELIORER L'ACCESSIBILITE LES BATIMENTS PUBLICS	
Objectifs	- Favoriser la mise en accessibilité des bâtiments publics (bibliothèques, équipements sportifs, bâtiments administratifs, mairie, école, restaurant scolaire...) aux PMR.
Type de projets	Études (PAVE, ADAP et audit d'accessibilité), aménagements du bâtiment préconisés dans l'audit d'accessibilité (rampe d'accès, revêtement, matériel spécifiques, abords des bâtiments, ascenseurs).
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : Etat
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département

THEMATIQUE 2 : REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

ACTION : RENDRE ATTRACTIF LES CENTRES-BOURGS PAR DES AMENAGEMENTS QUALITATIFS	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement du « vivre ensemble » - Renforcer l'attractivité des centres-bourgs et du commerce de proximité - Valoriser les espaces patrimoniaux
Type de projets	Aménagement d'espaces publics : acquisition, démolition, études, aménagements, travaux, enfouissement de réseaux, réseaux, mobiliers...
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : CAUE, architecte-paysagiste, ...
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale - Espaces publics – Cœur de village) Département UE Enveloppe parlementaire

ACTION : RENOVER LES QUARTIERS ET RENOVER/CREER DES LOGEMENTS EN CENTRES-BOURGS	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Remobiliser des logements vacants en centres-bourgs - Répondre aux besoins des habitants des quartiers - Favoriser la rénovation urbaine
Type de projets	Acquisition, études, réhabilitation, travaux, aménagement, mobilier
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : Bailleurs sociaux, CAUE, ANAH ...
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département UE Enveloppe parlementaire Caisse des Dépôts et Consignations

THEMATIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ACTION : FACILITER LE DEPLOIEMENT DES POINTS D'ACCES AU WIFI DANS CHAQUE CENTRE-BOURG	
Objectifs	- Développer l'accès à internet - Permettre l'accès à des services dématérialisés
Type de projets	Acquisition, études, réhabilitation, travaux, aménagement
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires :
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département UE

ACTION : AMELIORER ET DEVELOPPER L'ACCUEIL TOURISTIQUE	
Objectifs	- Développer et compléter l'offre touristique - Définir et mettre en œuvre une destination touristique
Type de projets	Etudes stratégiques et communication Acquisition, création et réhabilitation de sites, aménagement, équipement
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : Offices de tourisme, ADRTL, CRT ...
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département UE Enveloppe parlementaire Caisse des Dépôts et Consignations

ACTION : RENDRE LE TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT ATTRACTIF	
Objectifs	- Réhabiliter les zones d'activités existantes - Réutiliser les friches - Développer une dynamique économique collective en créant des évènements, des forums et des rencontres
Type de projets	- Etudes stratégiques, intervenants extérieurs et communication - Acquisition, travaux, aménagement, équipement
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : Région, Agence Régionale DEV'UP, GIP Loire & Orléans Eco, Consulaires, associations d'entreprises, unions commerciales ...
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Région (Contrat de Projet Etat Région - Contrat Régional de Solidarité Territoriale) Département UE Enveloppe parlementaire Caisse des Dépôts et Consignations

THEMATIQUE 4 : MOBILITES ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

ACTION : DEVELOPPER ET AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET L'INTERMODALITE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la mobilité aux spécificités des territoires ruraux et périurbains - Réduire l'isolement des familles - Favoriser les déplacements internes, en particulier vers les pôles urbains et sites d'activités, en privilégiant les modes doux - Développer des alternatives de transport sur un territoire rural <ul style="list-style-type: none"> . Optimiser le réseau de transports en commun et faciliter les liaisons avec les RER . Inciter au covoiturage et proposer les infrastructures adéquates . Etudier des modes de déplacements spécifiques aux caractéristiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> – Maintenir une bonne qualité de l'air et éviter l'augmentation des émissions de
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes stratégiques, intervenants extérieurs et communication - Acquisition, travaux, aménagement, équipement
Pilote(s) et partenaires	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : Région, Agence Régionale DEV'UP, GIP Loire & Orléans Eco, Consulaires, associations d'entreprises, unions commerciales ...</p>
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	<p>Etat</p> <p>Région (Contrat de Projet Etat Région - Contrat Régional de Solidarité Territoriale)</p> <p>Département</p> <p>UE</p> <p>Enveloppe parlementaire</p> <p>Caisse des Dépôts et Consignations</p>

THEMATIQUE 5 : FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

ACTION : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DES BATIMENTS PUBLICS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement des collectivités - Améliorer la qualité et le confort des bâtiments publics pour l'ensemble des usagers - Développer l'emploi local et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'isolation dans les bâtiments publics - Travaux de rationalisation de l'éclairage public
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires :
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale Département UE Enveloppe parlementaire

ACTION : FAVORISER LA MOBILITE ELECTRIQUE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles - Favoriser l'utilisation d'énergies moins carbonées
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de véhicules et de vélos électriques - Implantation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules et vélos
Pilote(s) et partenaires	Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements Partenaires : ADEME, offices de tourisme, associations d'entreprises, unions commerciales
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	Etat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte Département UE Enveloppe parlementaire

THEMATIQUE 6 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE

ACTION : SOUTENIR LES PROJETS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de disposer des services de base - Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme) - Contribuer au lien social - Offrir des activités de loisirs aux jeunes
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, extension de structures pour la petite enfance (crèche, halte-garderie, ...), l'enfance (centre de loisirs, accueil périscolaire, ...) et les jeunes (local jeunes...) - Actions de sensibilisation, de prévention ... à destination d'un public jeune
Pilote(s) et partenaires	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CAF, PMI, CILSPD, Etat, ...</p>
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territorial</p> <p>Département</p> <p>CAF</p> <p>UE</p> <p>Enveloppe parlementaire</p>

ACTION : ACCOMPAGNER LES HABITANTS AU QUOTIDIEN	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les pratiques sportives et de loisirs pour tous, afin de développer le lien social - Contribuer à la prévention santé - Participer à l'éducation
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes d'opportunité et opérationnelle - Acquisitions foncières et immobilières - Travaux de démolition, de construction et de réhabilitation de bâtiments - Aménagements intérieurs
Pilote(s) et partenaires	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CAF, PMI, CILSPD, Etat, ...</p>
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territorial</p> <p>Département</p> <p>CAF</p> <p>UE</p> <p>Enveloppe parlementaire</p>

ACTION : DIVERSIFIER LES PRATIQUES CULTURELLES AU CŒUR DES RURALITÉS	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre de diffusion culturelle et artistique pour permettre un meilleur maillage du territoire régional, favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre - Développer les équipements adaptés au déploiement des politiques culturelles locales et participant à l'attractivité du territoire - Permettre aux artistes soutenus par la Région Centre de se produire sur le territoire régional - Favoriser la réalisation d'aménagements renforçant l'action culturelle sur le territoire, d'équipements supports d'actions culturelles pertinentes - Compléter la couverture régionale en matière de lecture publique pour pallier des carences d'équipements sur certains territoires - Favoriser l'adaptation et la montée en gamme des services rendus pour répondre aux besoins des habitants et à l'évolution des usages - Affirmer le rôle des équipements de lecture publique comme des lieux support d'animation culturelle de proximité - Maintenir et créer des emplois non délocalisables - Renforcer l'attractivité des sites patrimoniaux et culturels en misant sur la qualité, l'innovation, les produits
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de bâtiments, travaux de construction ou de rénovation, acquisition de matériel scénographique (sonores, éclairage,...) de salles de spectacles. - Aménagements et investissements favorisant l'accueil d'actions culturelles de qualité (outils de médiation, aménagements intérieurs et extérieurs divers...), matériels spécifiques (espace scénique, accroches lumières, acoustique...). - Etudes préalables : prestations intellectuelles, scénographie - Acquisitions, travaux de construction ou de rénovation, équipements en mobilier dans le cas de la création d'un équipement nouveau ou d'une extension.
Pilote(s) et partenaires	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CAF, PMI, CERCIL, CILSPD, Etat, ...</p>
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	<p>Etat</p> <p>Région/Contrat Régional de Solidarité Territoriale</p> <p>Département</p> <p>UE</p> <p>Enveloppe parlementaire</p>

ACTION : INGENIERIE/ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RURALITE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi administratif du contrat assuré par l'agent de développement du Pôle Territorial avec l'appui technique de la sous-préfecture - Suivi technique et animation du contrat
Type de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires chargés - Frais administratifs
Pilote(s) et partenaires	<p>Maîtres d'ouvrage : Collectivités et leurs groupements</p> <p>Partenaires : CAF, PMI, CERCIL, CILSPD, Etat, ...</p>
Contrats, Conventions, Accords mobilisables	<p>Etat</p>

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Un comité de pilotage (COPIL) du contrat de ruralité Beauce Gâtinais en Pithiverais est institué. Celui-ci a pour rôle d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ruralité, d'assurer la mise en cohérence des financements et la mutualisation des dispositifs. Il est co-présidé par la présidente du Syndicat de Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais et la sous-préfète de Pithiviers, référente ruralités pour le Loiret.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité Beauce Gâtinais en Pithiverais est composé des structures et organismes suivants :

- sous-préfecture de Pithiviers et tout autre service de l'État et notamment : l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire, la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret, la Direction départementale des territoires du Loiret ;
- Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais en cours de transformation en PETR
- Communautés de communes membres du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais :
 - Communauté de communes du Pithiverais
 - Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret
 - Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais Région Centre-Val de Loire
- Conseil départemental du Loiret
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Caisse d'allocations familiales
- Conseil de développement du Pays

En fonction des projets, cette liste pourra être complétée.

Le comité de pilotage du contrat de ruralité Beauce Gâtinais en Pithiverais se réunit à *minima* trimestriellement.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

B) Ingénierie et moyens mobilisables par les signataires et les partenaires

- La composition de l'équipe projet intercommunale (*composition et rôle*) ;

L'agent de développement du futur PETR

Les directeurs généraux des services des EPCI

Les directeurs généraux des services des communes (le cas échéant)

Cette équipe projet rendra compte de son travail au comité technique et de pilotage.

- L'ingénierie ou les organisations de travail chargées de la mise en œuvre des actions :

Suivi administratif du contrat :

Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs du Pôle Territorial avec l'appui technique de la sous-préfecture.

Suivi technique et animation du contrat

Le suivi opérationnel (stratégie / projets) sera l'objet d'un comité technique créé dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe du Pôle Territorial, des DGS des communautés de communes et communes (lauréates), des services de la sous-préfecture et de la DDT, voire des services déconcentrés, agences ... le cas échéant.

L'animation du contrat de ruralité sera copilotée par la sous-préfète de Pithiviers, référente ruralité pour le département du Loiret et l'équipe projet du PETR ainsi que des communautés de communes membres du PETR.

Par ailleurs, selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres- d'ouvrage concernés.

Modalités d'accompagnement des projets

Les moyens mis à disposition par l'Etat :

Les partenaires s'engagent à mettre à disposition des porteurs de projets un ensemble de moyens humains, techniques ou financiers.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs. Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

Des opérations relevant du CPER peuvent être intégrées dans le contrat de ruralité sur les différentes lignes budgétaires de l'État.

Modalités de mise en œuvre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Créée par la loi de finances initiale pour 2011, la DETR permet d'aider les communes et EPCI situés en milieu rural à financer leurs projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou en faveur du maintien des services publics. Le cadre d'intervention précis est fixé annuellement par le préfet après consultation d'une commission d'élus.

Sont éligibles à la DETR :

- les opérations d'investissement ;
- les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ;
- les projets visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural ;

Dans le département du Loiret, la commission des élus réunie le 04 novembre 2016 a dégagé les priorités suivantes :

- **Opérations prioritaires :**
 - Scolaire
 - Patrimoine bâti
 - Cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural
 - Eau/assainissement
 - Prévention des risques naturels et de l'incendie
 - Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux et intercommunaux
- **Opérations considérées comme non-prioritaires éligibles à la DETR**
 - Loisirs, sports, culture
 - Autre équipement et autre patrimoine bâti (Structures multi-accueil de la petite enfance (haltes garderies, crèches, relais assistantes maternelles)
 - Secteur économique (création, extension ou aménagement de zones d'activités, création de bâtiments relais, de pépinières d'entreprises, revalorisation de friches industrielles, redynamisation de zones commerciales, autres opérations à finalité commerciale)
 - Secteur social (construction ou rénovation de logements sociaux ou de logements locatifs, actions de solidarité, amélioration des services publics locaux, maisons de santé).

Modalités de mise en œuvre du fonds de soutien à l'investissement public local de droit commun

La loi de finances pour 2017 a créé une dotation de soutien à l'investissement public local pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

L'appui de l'Etat se traduit notamment par la mobilisation d'une enveloppe dédiée en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, inscrits dans un contrat de ruralité ; la reconduction d'une enveloppe pour subventionner des travaux relevant de grandes thématiques ; et l'augmentation des enveloppes départementales de DETR. Une instruction aux préfets détaille les modalités de la mise en œuvre du FSIL pour l'année 2017.

Les moyens mis à disposition par la Région Centre-Val de Loire :

Afin d'optimiser les chances de réussite des projets, il a été ainsi proposé de retenir les dossiers imminents en articulation avec le Contrat Régional de Solidarité territoriale (notamment les projets prévus en 2017), tout ceci, et pour les années à venir, dans le cadre d'un programme d'aménagements significatifs d'espaces publics et de services valorisant une image plus dynamique et attractive du Pithiverais, impliquant nos villes et villages.

Dans le cadre de la territorialisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, le document Ambitions 2020 définit les enjeux et priorités d'actions sur les Bassins de Vie et sert de fil conducteur à l'action régionale, dans le cadre de ses compétences propres ou de ses interventions en appui des autres collectivités, pour davantage de cohérence et de lisibilité.

Il constitue le socle de la contractualisation qui permet à la Région d'accompagner des initiatives locales dans le cadre de programmes de développement durable, intersectoriels et pluriannuels.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais concourt ainsi à la déclinaison opérationnelle de la démarche Ambitions 2020 sur le Bassin de Vie de Pithiviers.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux.

Les actions du Contrat Régional de Solidarité Territoriale répondent aux grandes priorités suivantes :

Priorités thématiques composées d'axes

- Développer l'emploi et l'économie
- Favoriser le mieux-être social
- Renforcer le maillage urbain et rural

Priorités transversales

- Mettre en œuvre le Plan Climat Energie Régional
- Décliner la Stratégie Régionale pour la biodiversité

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, qui sera signé en 2017, contribuera ainsi à la déclinaison opérationnelle de la démarche Ambitions 2020 sur le Bassin de Vie d'Orléans, dont le Pays Loire Beauce fait partie.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux.

Concernant les aides de la Région au titre de ses politiques territoriales, seul le Contrat Régional de Solidarité Territoriale et ses éventuels avenants font foi pour la mobilisation des crédits.

Seule la Commission permanente régionale est compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales. Les éventuels financements régionaux indiqués dans le présent document ou ses annexes sont donc indicatifs, reflétant les demandes des maîtres d'ouvrage.

Les moyens mis à disposition par la Caisse des dépôts et consignations :

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public ;
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV ;
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE ;

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il programmera annuellement les actions et définira le montant des interventions financières des partenaires.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 26 janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signataires :

**En présence de Jean-Michel THORNARY,
Commissaire général à l'égalité des territoires**



Le Préfet de la Région

Centre-Val de Loire,

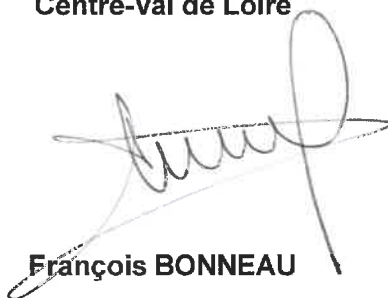
Préfet du Loiret



Nacer MEDDAH

Le Président de la Région

Centre-Val de Loire



François BONNEAU

**La Présidente du Syndicat
mixte du Pays Beauce
Gâtinais en Pithiverais**



Monique BEVIERE

**Le Président de la
Communauté de
communes du Pithiverais**



Jean-Claude BOUVARD

**Le Président de la
Communauté de
communes de la Plaine du
Nord Loiret**

Martial BOURGEOIS



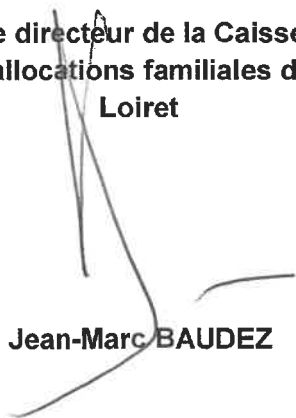
**La Présidente de la
Communauté de
communes du Pithiverais
Gâtinais**



Delmira DAUVILLIERS

**Le directeur de la Caisse
d'allocations familiales du
Loiret**

Jean-Marc BAUDEZ



**Le directeur régional de la
Caisse des dépôts et
consignations du Centre Val
de Loire**

Jean-Luc COOPMAN

